

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2021



Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

www.cc-plainedelain.fr



Retrouvez les initiatives « développement durable » de la CCPA au fil des pages



Sommaire

01. LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE

Le territoire de la Plaine de l'Ain | 04
 Les compétences en 2021 | 06
 La gouvernance communautaire | 07
 Le fonctionnement de la collectivité | 10
 Le budget, les finances | 14

02. LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES

L'aménagement et le développement du territoire

Le SCOT BUCOPA | 20
 L'établissement Public Foncier (EPF) | 21
 Le projet de territoire et les contractualisations | 22
 L'autorisation du droit des sols : service ADS | 22
 La politique de la ville / Rénovation urbaine | 23

Les mobilités

Le schéma cyclable | 27
 Le développement des modes doux de déplacements | 27
 L'animation et les actions en faveur de la mobilité | 28
 Le covoiturage | 29
 L'intermodalité | 30

L'habitat, le logement et l'accueil des gens du voyage

Le PLH | 32
 Aides financières à l'habitat et actions collectives | 33
 OPAH et Plateforme de rénovation énergétique locale | 34
 Les gens du voyage : gestion des aires et du terrain de grands passages | 36

La collecte et le traitement des déchets

Les déchets : collecte, traitement, tri... | 37
 La Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères | 41
 Projet PLAINENERGIE - La Rénoverie | 42

L'environnement, la GEMAPI et le développement durable

Le développement durable : PCAET et qualité de l'air | 43
 Le Marathon de la biodiversité | 45
 La GEMAPI | 46
 L'environnement, les espaces naturels et les paysages | 46

Le développement économique et l'emploi

Aménagement | 47
 Accompagnement de projets de développement économique | 49
 Services et accompagnement à destination des entreprises | 51
 Emploi / formation | 53
 Agriculture | 54

La promotion du tourisme

Office de tourisme communautaire | 55
 Projets d'aménagement touristique | 55
 Appel à projet « développement touristique » / Taxe de séjour | 58

Les actions de proximité et la vie locale

Les seniors - le service du CLIC | 59
 Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentés | 60
 Maison France Services | 61
 La promotion du sport et le gymnase communautaire de la Plaine de l'Ain | 62
 La jeunesse et l'insertion | 65
 La culture et l'évènementiel | 65
 Le patrimoine | 66

01



LA COLLECTIVITÉ ET LE TERRITOIRE





La Dombes

Le Bugey



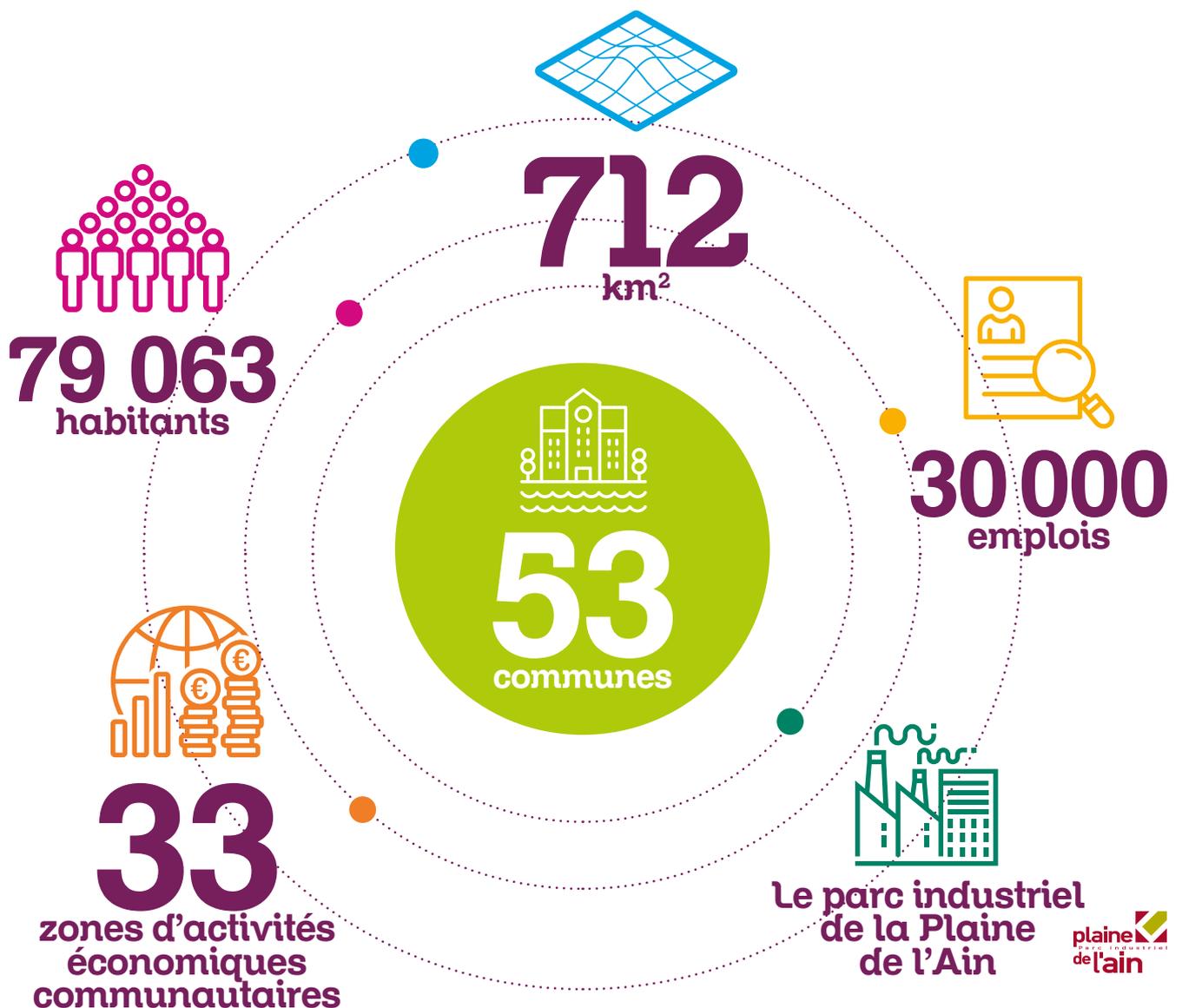
Communes

LE TERRITOIRE DE LA PLAINE DE L'AIN

En région Auvergne Rhône-Alpes, dans l'Ain, à l'interface entre la région lyonnaise et le sud du département de l'Ain, la Plaine de l'Ain bénéficie d'axes routiers, autoroutiers et ferroviaires renforçant son attractivité.

De la confluence de l'Ain et du Rhône, aux portes de la Dombes et du Bugey, la Plaine de l'Ain offre un cadre de vie préservé au cœur d'un territoire au fort développement économique et au cœur des innovations.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, la 6^{ème} de France par sa population, regroupe 53 communes.



LES COMPÉTENCES

PRINCIPALES COMPÉTENCES EXERCÉES PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

→ Aménagement de l'Espace

- Constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre des compétences communautaires
- Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement
- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Pôle d'Échanges Multimodal d'Ambérieu-en-Bugey : études, réalisation, aménagement et gestion

→ Développement économique

- Actions de développement
- Zones d'activités
- Politique locale du commerce : soutien aux actions d'animation commerciale concernant l'ensemble des communes
- Promotion du tourisme et office de tourisme

→ Aires d'accueil des gens du voyage

→ Collecte et traitement des déchets

→ GEMAPI

(gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

→ Plan Climat Air Energie territorial

→ Logement

- Programme local de l'habitat
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Soutien à la création de logements sociaux

→ Politique de la ville

→ Parcs de stationnement

→ Gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain

→ Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC)

→ MSAP

(Maison de services au public)

→ Actions de soutien et de promotion

dans les domaines du sport, de la musique, de la culture, de la solidarité, de l'insertion, de la jeunesse et du numérique

→ Soutien aux formations post-baccalauréat

→ Voies cyclables et ViaRhôna itinéraires de randonnées

→ Mobilités et déplacements



LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE

La gouvernance de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'effectue au travers de trois organes :

1. Le Conseil communautaire
2. Le Bureau communautaire
3. Les Commissions consultatives permanentes

1. LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire est composé de :

84

Conseillers
communautaires
titulaires

44

Conseillers
communautaires
suppléants

128

Élus communautaires

Les élus communautaires représentent les 53 communes de la CCPA, leur nombre varie en fonction du nombre d'habitants par commune.

Il est présidé par M. Jean-Louis GUYADER. Le conseil communautaire adopte les délibérations définissant la politique communautaire, gère les compétences d'intérêt communautaire et vote les budgets. En 2021, le conseil communautaire s'est réuni lors de sept réunions. Il a adopté 224 délibérations.



Processus d'information
et de décision au sein de la CCPA



Commissions consultatives
permanentes

émettent des avis et des propositions



Bureau communautaire

arbitre



Conseil communautaire

délibère



© Amandine Bertrand

7

**Conseils
communautaires**
→ adoption de 224
délibérations

8

**Bureaux
communautaires**

50

**Réunions
de commissions**

166

décisions du
Président prises
dans le cadre
des délégations
de compétence
accordées
par le Conseil
communautaire

2. LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le bureau communautaire est composé du Président, de 11 vice-présidents et de 11 autres membres du bureau. En 2021, le bureau s'est réuni à 8 reprises.

→ **Président : Jean-Louis GUYADER**

→ **Vice-président(els) :**

- 1^{er} vice-président : **Marcel JACQUIN**
- chargé des mobilités
- 2^e vice-président : **Daniel FABRE**
- chargé du développement économique et environnemental
- 3^e vice-président : **André MOINGEON**
- chargé de la collecte et du traitement des déchets
- 4^e vice-présidente : **Elisabeth LAROCHE**
- chargée des finances, du budget et des mutualisations
- 5^e vice-président : **Joël BRUNET**
- chargé des travaux, des bâtiments, du patrimoine et de l'urbanisme
- 6^e vice-président : **Bernard PERRET**
- chargé de l'habitat, du logement et de la politique de la Ville
- 7^e vice-président : **Jean-Pierre GAGNE**
- chargé du sport et de la jeunesse
- 8^e vice-président : **Eric BEAUFORT**
- chargé du commerce (+ référent Gens du voyage)
- 9^e vice-présidente : **Marilyn BOTTEX**
- chargée de la culture et des événements
- 10^e vice-président : **Daniel MARTIN**
- chargé des énergies nouvelles
- 11^e vice-président : **Patrick MILLET**
- chargé du tourisme

→ **Membres du bureau :**

- **Daniel BEGUET**
- **Sylviane BOUCHARD**,
- chargée des questions liées à l'alimentation et à l'agriculture
- **Josiane CANARD**,
- chargée de la participation et de la concertation
- **Dominique DALLOZ**
- **Liliane FALCON**,
- chargée des solidarités et des services à la personne
- **Gisèle LEVRAT**,
- chargée de la santé
- **Christian LIMOUSIN**,
- chargé des fonds de concours et de la dotation de solidarité communautaire
- **Jean-Alex PELLETIER**,
- chargé de la préparation du transfert des compétences eau et assainissement
- **Jean PEYSSON**,
- chargé de la biodiversité et des espaces naturels
- **Sylvie RIGHETTI-GILLOTTE**,
- chargée de la formation
- **Paul VERNAY**,
- chargé du Plan Climat Air Energie Territorial et de ses actions

3. LES COMMISSIONS CONSULTATIVES PERMANENTES

Les 11 commissions consultatives permanentes, appelées « commissions thématiques »

Ces commissions sont chargées d'étudier en amont les sujets soumis au conseil communautaire. Elles émettent des avis et formulent des propositions dans les domaines thématiques dont elles relèvent. Les membres des commissions sont désignés par le Conseil communautaire parmi les conseillers communautaires titulaires et suppléants.



Création du Conseil de développement composé de représentants des milieux économiques, scientifiques, culturels, sociaux, éducatifs et environnementaux.



Pour la première fois, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain s'est dotée d'un conseil de développement. Cette instance, prévue par la Loi, regroupe des citoyennes et citoyens appelés à donner leur avis et émettre des propositions sur les actions et politiques intercommunales. Conformément à la Loi, ses membres représentent obligatoirement les domaines économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre intercommunal. Concrètement, les 15 femmes et 16 hommes, et leurs suppléants, qui composent ce conseil de développement de la

Plaine de l'Ain pour les trois ans à venir sont très engagés dans le monde de l'entreprise ou dans le tissu associatif local. Ils sont aussi répartis sur les différents bassins de vie de la Plaine de l'Ain.

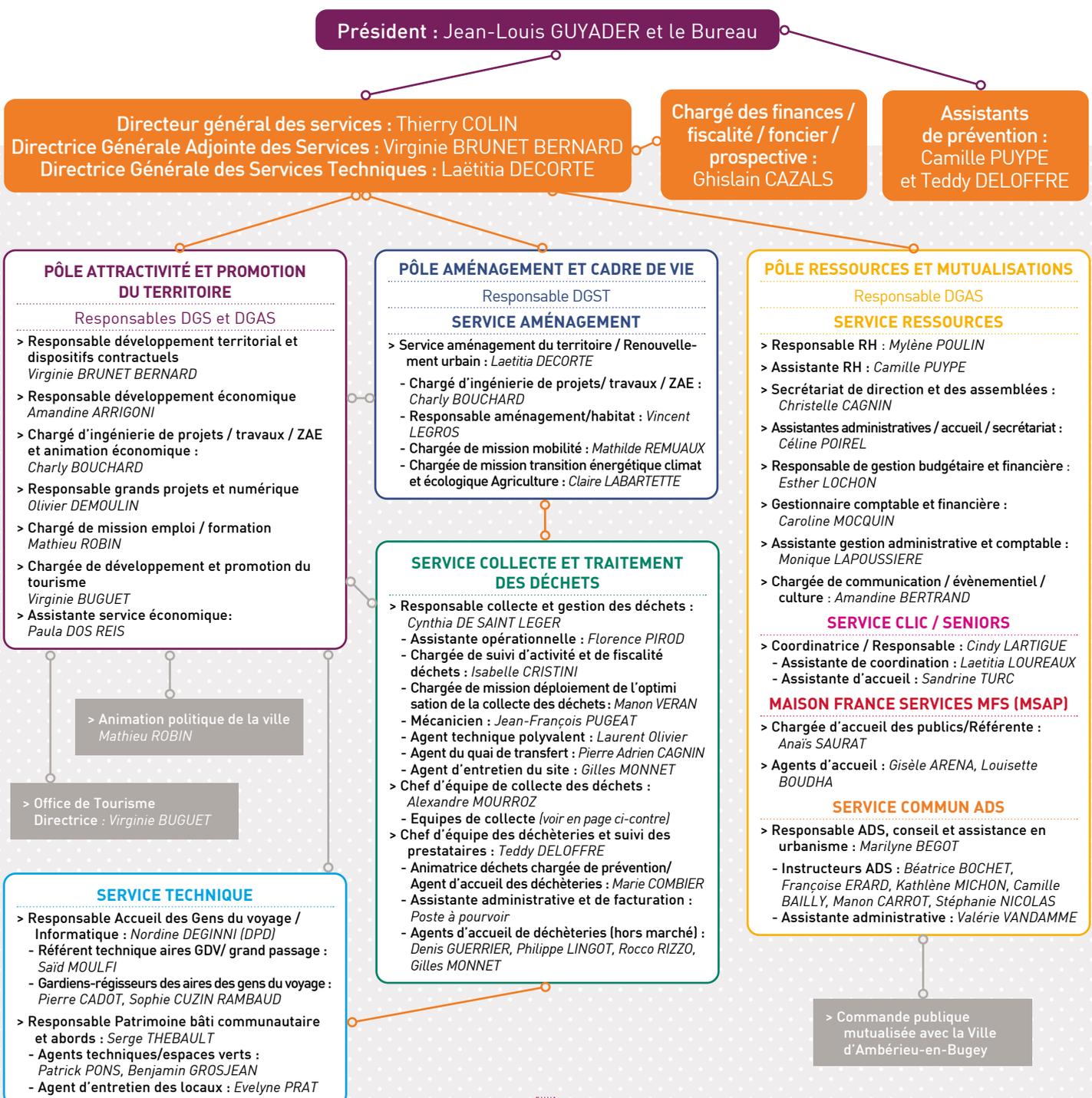
Cet organe consultatif, qui assure une représentation de la société civile, fonctionne en toute indépendance, avec l'aide de Nalisse, cabinet local spécialiste de la concertation. Il s'est choisi trois co-présidents, Agnès Rollet, Daniel Bizeray et Pierre-Yves Maisonneuve, qui animent notamment des groupes de travail. Le conseil de développement donne obligatoirement son avis sur les grands schémas ou programmes intercommunaux, comme le projet de territoire. Mais le conseil de développement peut aussi tout à fait s'auto-saisir de sujets et émettre des propositions. Plusieurs sessions plénières et groupes de travail se sont tenus en 2021.

Mme Josiane Canard, membre du bureau déléguée à la concertation, assure le lien avec les conseillers communautaires. Au moins une fois par an, les co-présidents s'expriment en début de conseil communautaire pour exprimer leurs avis, leurs propositions, faire le bilan de leurs travaux.

LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LES SERVICES

Afin de gérer et de mettre en œuvre les compétences communautaires, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain comptait 77 agents en 2021, placés sous l'autorité du Directeur Général des Services, M. Thierry COLIN.



77

agents répartis
entre la filière
administrative et
la filière technique



© Amandine Bertrand

SERVICE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Composition des équipes liées à la collecte

Chauffeurs

- > Hervé ABAD
- > Cyrille BERNIN
- > Franck BILLARD
- > Olivier GARCIA
- > Julien MOURROZ
- > Romain MURACZEWSKI
- > Dominique OLIVETTI
- > Gaétan RONGET

Chauffeurs remplaçants / Rippeurs

- > Emilien BELLON
- > Éric CHEVILLOT
- > Christopher HUGONNET
- > Thibaut JAUNET
- > Stéphane PECHOUX
- > Patrice SINAN
- > Bruno VITALIS

Rippeurs

- > Nicolas BAUDRY
- > Benoît CASTELLANI
- > Maverick DE LAS NIEVES
- > Dominique DULUYE
- > Danes HUMBERT
- > Yves ISLER
- > Ludovic PAGNEUX
- > Pierre PAYET
- > Franck PEPIN
- > Loïc PORTE



© CCIPA

LES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

→ SiègE de la CCPA

143 rue château, 01150 Chazey-sur-Ain
Le château, l'annexe et le parc du château.
Service ressources, service aménagement, service développement et service technique.

→ Centre technique de collecte et de transfert des déchets

01150 Sainte-Julie. Service collecte et traitement des déchets.

→ Services du CLIC

(Centre Local d'Information et de Coordination)
46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Service ADS instruction droit des sols

46, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Maison des entreprises – LAB – Living lab – Espace coworking

48, rue Noblemaire - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Agora

5 rue Berthelot - 01500 Ambérieu-en-Bugey

→ France services Albarine

108, rue du Docteur Temporal - 01230 Saint-Rambert-en-Bugey

→ Sept déchèteries :

Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey, Lhuis, Villebois

→ Parkings intercommunaux

Parking de covoiturage de Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey, parking de stationnement gare de Meximieux-Pérouges et d'Ambérieu-en-Bugey.

→ Aires d'accueil des gens du voyage

(16 emplacements pour 32 places de caravanes)
Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Meximieux.

→ Aire de grand passage

(150 caravanes) : Ambérieu-en-Bugey.

→ Gymnase communautaire de la Plaine de l'Ain

Lycée de la Plaine de l'Ain
01500 Ambérieu-en-Bugey

→ Pistes cyclables communautaires

Douvres/Ambérieu-en-Bugey, Ambérieu/Ambronay, Ambérieu-en-Bugey/Château-Gaillard, Meximieux / Villieu-Loyes-Mollon, Sault-Brénaz / Lagnieu, Villebois.

→ Les offices de tourisme

Bureau d'information touristique à Saint-Sorlin-en-Bugey et Pérouges.

LA DÉMATÉRIALISATION



→ Avec les élus et les communes membres

Dématérialisation des commissions (convocations, comptes-rendus).

Dématérialisation des convocations aux conseils communautaires.

INTRANET à destination des élus et des secrétaires de mairies. Documents divers (convocations et dossiers de séances – délibérations – registres des actes administratifs) et informations de la collectivité.

→ Avec les services préfectoraux

Dématérialisation des actes administratifs et budgétaires (délibérations, BP, CA, DM, arrêtés, contrats).

→ Avec les services du comptable public

Dématérialisation comptable et signature électronique.

→ Avec la commande publique

Service mutualisé avec la commune d'Ambérieu-en-Bugey.

LA MUTUALISATION



Intranet :
élus et secrétaires
de Mairie



Mise à disposition d'un service d'assistance pour les communes :
via SVP (expertise juridique, administrative, technique...)



Réunion des secrétaires de mairie
échanges d'information, actualité...



Conférences à destination des maires

LA COMMUNICATION ET L'INFORMATION AUX HABITANTS

En 2021, afin de mieux informer les usagers sur les services et projets portés par la CCPA, des vidéos ont été réalisées sur les thèmes de l'accueil de jour, les services du Clic, les Maisons France services...

Ces dernières sont disponibles dans les rubriques correspondantes du site Internet de la CCPA et regroupées sur :

www.cc-plainedelain.fr/fr/les-videos.html



← Vidéos des services et projets portés par la CCPA



← Une présence sur les réseaux sociaux

→ Magazine d'information «Plaine Ainfo». Impression en 36 000 exemplaires, diffusion en porte à porte à l'ensemble des foyers de la Plaine de l'Ain



Une page Facebook

3 867
abonnés



Un compte twitter

540
abonnés



Un compte Instagram

714
abonnés



Un compte linkedin

316
abonnés



Une Newsletter bimestrielle, à l'attention principalement des conseillers communautaires, des mairies et agents de la CCPA



www.cc-plainedelain.fr

LE BUDGET, LES FINANCES ET LA FISCALITÉ

En 2021, la Communauté de communes dispose de 3 budgets, à savoir :

- Un budget principal relatif à toutes les dépenses et recettes de la collectivité,
- Un budget annexe développement économique pour toutes les dépenses relatives à la création, à la gestion, à l'entretien et la commercialisation des Zones d'Activités Économiques (ZAE),
- Un budget annexe immobilier locatif destiné à la création et la gestion des bâtiments locatifs immobiliers (atelier relais, baux commerciaux...).

FOCUS SUR LES DÉPENSES

Concernant les dépenses réelles, elles se sont élevées à plus de 67,9 millions d'€ réparties de la façon suivante :

- Plus de 16,8 millions d'€ en investissement,
- Plus de 51,1 millions d'€ en fonctionnement.

Les dépenses globales (dépenses réelles + dépenses d'ordres) s'élèvent quant à elles à plus de 94,5 millions d'€.

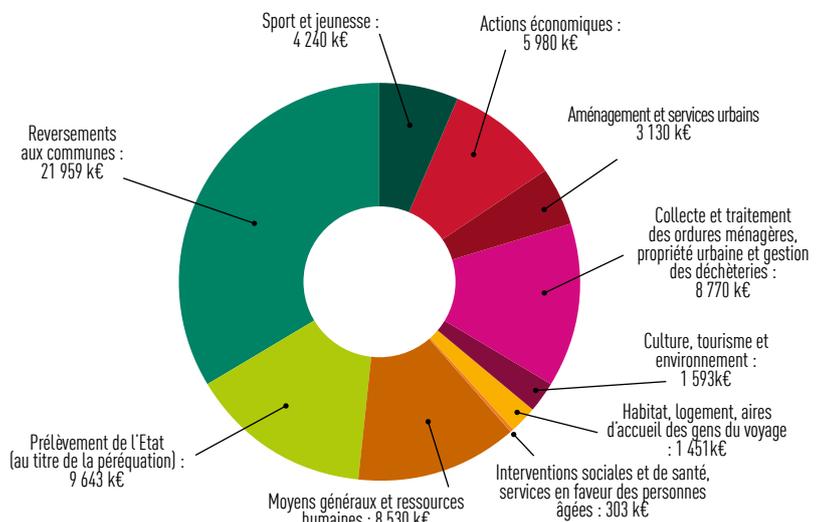
Point à relever :

Comme en 2020, la CCPA a reversé plus de 22 millions d'€ aux 53 communes membres sous plusieurs formes :

- Attribution de compensation (dotation obligatoire liée au transfert de compétences) : 13,3 millions d'€,
- Dotation de Solidarité Communautaire (dotation volontaire) : 6,3 millions d'€,
- Fonds de concours généralistes et thématiques (dotation volontaire) : 2,130 millions d'€,
- Divers remboursements aux communes notamment remboursement du coût des transport élèves à la piscine : plus de 75 000 €.

En parallèle, la CCPA a été encore fortement prélevée au titre de la péréquation entre les collectivités, plus de 9,6 millions d'€ reversés (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources – FNGIR et le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunale et Communales – FPIC).

Détails des dépenses par thématiques



FOCUS SUR LES RECETTES

Les recettes réelles se sont élevées à plus de 70 millions d'€ (hors excédent de fonctionnement capitalisé) :

- 8,56 millions d'€ en investissement,
- 61,50 millions d'€ en fonctionnement.

Malgré le contexte local, les recettes sont en augmentation par rapport à l'année dernière (+4,57 %). Cette augmentation est due en partie à la souscription d'un emprunt supplémentaire de 3 millions d'€ et sans modification de la fiscalité.

L'emprunt souscrit en 2021 a permis le financement :

- D'une partie de la ViaRhôna : 1 000 000 €,
- La création d'une voirie expérimentale sur le site Acumtep : 1 000 000 €,
- Plusieurs acquisitions foncières dans le quartier gare d'Ambérieu-en-Bugey en vue de sa future requalification : 1 000 000 €.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'État est stable par rapport à 2020, elle s'établit à 3 069 535 €.

Cette DGF est composée de deux dotations :

- La dotation de compensation (2 520 k€) en baisse depuis plusieurs années ;
- La dotation d'intercommunalité (549 k€).

FOCUS SUR LA FISCALITÉ

La fiscalité du territoire représente la ressource la plus importante pour la CCPA. Il existe deux types de fiscalité.

Pour 2021, les taux d'imposition sont restés stables pour la fiscalité dite ménage mais a un peu augmenté pour la fiscalité dite économique. Pour rappel :

- Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires (TH) : 6,30 %,
- Taxe Foncière sur les propriétés Bâties (TFB) : 0,00 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non Bâties (TFnB) : 2,06 %
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 19,33 %

A noter que :

- Les taux de fiscalité sont parmi les plus faibles de France ;
- Le taux de TH ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales ;
- Avec un taux de CFE de 19,33 %, la CCPA a le deuxième taux le plus bas des communautés de communes d'Auvergne Rhône-Alpes ;
- Enfin le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties reste encore cette année à 0 %.



→ **Concernant la fiscalité « ménage »** : elle a subi une importante modification pour l'année 2021 à savoir la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales mais avec compensation par une fraction de TVA perçue initialement par l'État. Le montant total perçu s'élève à plus de 16,27 millions d'€ et se décompose de la façon suivante :

Évolution de la fiscalité «ménage»		2020	2021
Taxe d'habitation	Résidences principales	6 906 839	
	Résidences secondaires		374 884
	Compensation fraction TVA		6 968 257
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0	0
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		27 522	27 022
Taxe additionnelle sur les taxes foncières sur les propriétés non bâties		89 485	81 462
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères		7 973 234	8 446 633
Taxe sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations		463 282	372 256
TOTAL		15 460 362	16 270 514

→ **Concernant la fiscalité « professionnelle »** : pour 2021, elle représente plus de **35,231 millions d'€** de recettes fiscales pour la CCPA qui correspond majoritairement aux prélèvements sur les entreprises (CFE, CVAE, TASCOT, IFR). Les recettes fiscales sont en augmentation malgré le contexte économique. On peut donc noter que les entreprises du territoire de la Plaine de l'Ain ont dans l'ensemble bien résisté à la crise.

Il faut également noter un changement de la fiscalité professionnelle. En effet, la base de calcul de la Cotisation Foncière des Entreprises a été modifiée. La perte provoquée par cette réforme a été compensée par l'État.

Évolution de la fiscalité «professionnelle»		2020	2021
Cotisation foncière des entreprises		17 272 355	11 909 443
	Compensation de l'État		7 537 273
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		9 113 483	8 620 498
Taxe sur les surfaces commerciales		783 978	918 636
Imposition forfaitaires des entreprises de réseaux		6 174 778	6 246 055
TOTAL		33 344 594	35 231 905

Reversement aux communes membres :

La CCPA a mis en place une politique financière de reversement importante et variée dans le but de permettre aux communes membres de l'intercommunalité de pouvoir développer leurs projets. Plusieurs reversements aux communes ont été mis en place, il s'agit :

- D'une dotation volontaire : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)
- D'un fonds de concours généralistes aux communes,
- Des fonds de concours thématiques
- Fonds de concours pour les pistes cyclables en agglomération
- Fonds de concours pour les opérations et ZAC communales habitat

A travers cette politique de reversement, la CCPA donne la possibilité aux communes membres de développer des projets sur leur territoire.

Focus sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et les différents fonds de concours :

Depuis son instauration, la DSC a régulièrement augmenté mais depuis le 1^{er} janvier 2018, il a été fait le choix de figer l'enveloppe globale à 6 300 000 d'€.

Cette dotation volontaire permet aux communes de financer une partie de leur fonctionnement.

Communes	Montant en €	Communes	Montant en €
Abergement de Varey (L')	50 316	Meximieux	573 346
Ambérieu-en-Bugey	1 021 000	Montagnieu	57 667
Ambronay	189 588	Montellier (Le)	48 078
Ambutrix	46 278	Nivollet-Montgriffon	23 956
Arandas	30 687	Oncieu	22 600
Argis	51 664	Ordonnaz	31 724
Benonces	39 018	Pérourges	99 695
Bettant	67 384	Rignieux-le-Franc	88 169
Blyes	63 405	Saint-Denis-en-Bugey	136 872
Bourg-Saint-Christophe	101 683	Saint-Jean-de-Niost	75 544
Briord	92 925	Saint-Maurice-de-Gourdans	57 889
Chaley	21 796	Saint-Maurice-de-Rémens	98 209
Charnoz-sur-Ain	72 956	Sainte-Julie	140 900
Château-Gaillard	133 954	Saint-Eloi	81 405
Chazey-sur-Ain	99 100	Saint-Rambert-en-Bugey	162 257
Cleyzieu	33 623	Saint-Sorlin-en-Bugey	66 743
Conand	32 939	Saint-Vulbas	331 731
Douvres	66 622	Sault-Brénaz	102 807
Faramans	71 867	Seillonnaz	37 638
Innimond	31 389	Serrières-de-Briord	108 874
Joyeux	64 858	Souclin	50 521
Lagnieu	579 831	Tenay	72 708
Leyment	99 637	Torcieu	44 493
Lhuis	92 180	Vaux-en-Bugey	72 459
Lompnas	35 120	Villebois	80 593
Loyettes	180 572	Villieu-Loyes-Mollon	232 217
Marchamp	30 513	TOTAL	6 300 000

- Fonds de concours généralistes aux communes

Le fonds de concours généralistes aux communes, mis en place en 2011, a pour objectif d'encourager l'investissement local dans une période de crise économique pour les communes. Ils permettent alors le financement des projets sur le territoire de la CCPA en essayant de privilégier l'activité économique des entreprises et l'emploi local.

Fonds de concours généralistes - 4 ^e génération	
Nombre de dossiers instruits en 2021	15
Montant total des travaux	3 603 438 €
Montant des fonds de concours attribué	1 025 190 €

Fonds de concours généralistes - 5 ^e génération	
Nombre de dossiers instruits en 2021	5
Montant total des travaux	786 793 €
Montant des fonds de concours attribué	212 473 €

Les communes sont libres d'utiliser les fonds mis à leur disposition sur tous types de projets d'investissement.

L'année 2021 a été marquée par la fin de la 4^{ème} génération des fonds de concours généraliste mais également l'instauration au 1^{er} juillet 2021 de la 5^{ème} phase.

Cette 5^{ème} phase se déroulera jusqu'en 2023, son montant total est le même que le précédent (6,75 millions d'€).

- Fonds de concours pistes cyclables

La CCPA a décidé de verser un fonds de concours pour tous les projets cyclables des communes réalisés à l'intérieur des agglomérations. Ce fonds de concours représente 50 % du coût H.T dans la limite de 100 000 € par dossier.

Fonds de concours pistes cyclables	
Nombre de dossiers instruits en 2020	3 (1 en 2020)
Montant total des travaux	591 k€
Montant des fonds de concours	208 k€

- Fonds de concours spécialisé petit patrimoine

Depuis 2019, la CCPA a instauré les fonds de concours petit patrimoine. Ils sont destinés à financer des travaux de renouvellement, de réhabilitation, de restauration de patrimoine communal. L'aide apportée par la CCPA peut aller jusqu'à 4 000 € par mandat municipal et pour un projet.

Fonds de concours petit patrimoine	
Nombre de dossiers instruits	3 (7 en 2020)
Montant total des travaux	26 k€
Montant des fonds de concours	7 k€

Enveloppe initiale 4 ^e génération	Nombre de dossiers déposés	Montant délibéré de fonds de concours	Montant restant	Mandaté au 31 décembre 2021	Reste encore à payer
6 750 000 €	105	6 489 370 €	260 630 €	4 306 537 €	2 182 833 €



→ Rénovation groupe scolaire de St Denis-en-Bugey

02



LES PROJETS COMMUNAUTAIRES ET LES SERVICES



L'AMÉNAGEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) BUCOPA

→ Mise en œuvre du SCoT

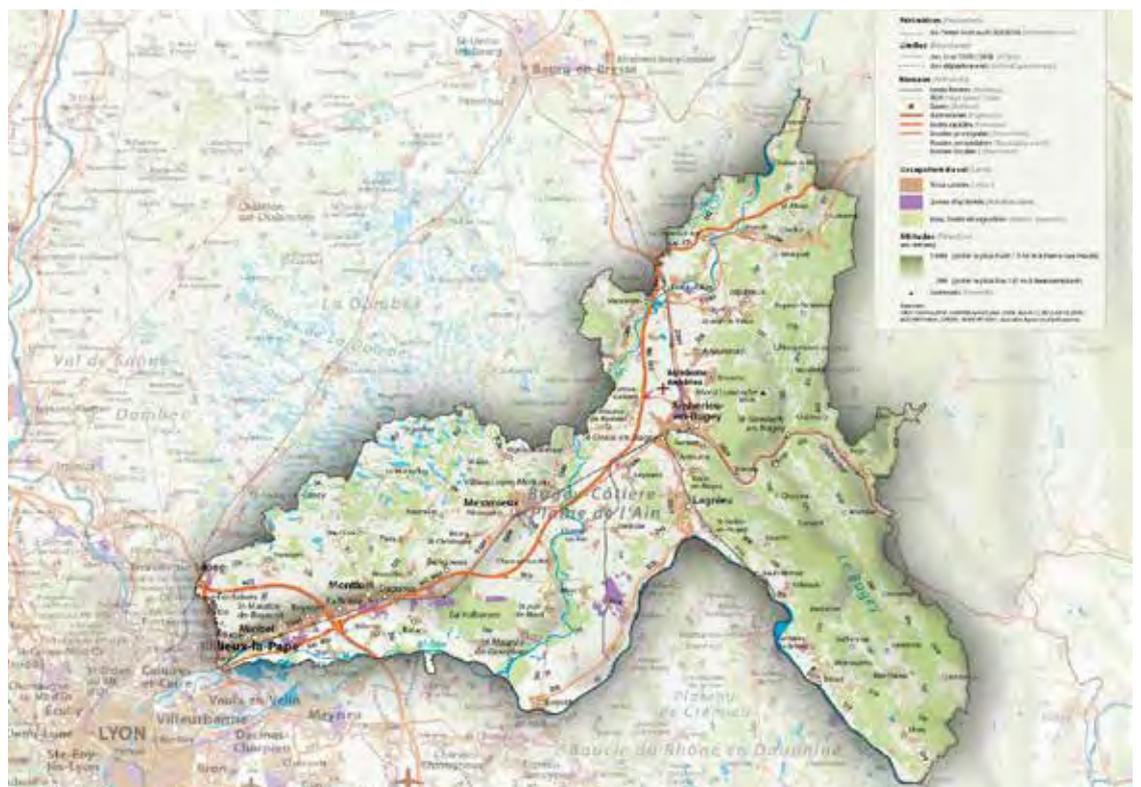
Le territoire de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est couvert par le SCoT (Schéma de cohérence territoriale) BUCOPA (Bugey Côtière Plaine de l'Ain). La CCPA adhère au Syndicat mixte du SCoT BUCOPA, qui assure la définition et la mise en œuvre du SCoT. Il a été approuvé le 26/07/2017. Le SCoT est un document d'urbanisme et de planification. Il définit, à l'échelle large d'un bassin de vie et pour le long terme (15 à 20 ans), les grandes orientations d'aménagement et de développement d'un territoire. Il fixe ainsi les orientations fondamentales de l'organisation de l'espace, notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et com-

mercial, de préservation de l'environnement, de déplacement des personnes et des marchandises... Le rôle d'un SCoT est d'assurer la cohérence entre de nombreuses politiques publiques et de servir de cadre de référence aux documents d'urbanisme sectoriels (Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain...) et locaux (Plan Local d'Urbanisme, Carte communale, grandes opérations foncières d'aménagement...).

→ Activité du SCoT: lancement d'une procédure de modification du SCoT

La réflexion du SCoT s'est portée sur le choix de la procédure d'évolution du SCoT éventuellement nécessaire à l'extension de l'emprise foncière du CNPE du Bugey dans le cadre de ses projets de développement.

A l'issue des conclusions de l'étude et des



concertations préalables, il a été décidé par le conseil syndical du 22 juin 2021, de lancer une procédure de modification du SCoT par arrêté du président, et de définir les modalités d'une concertation préalable à cette modification définie dans le cadre d'une délibération.

Un document de concertation a été élaboré pour constituer la base du contenu des modifications envisagées dans le SCoT. C'est ce même document qui a été soumis à la concertation publique préalable, organisée entre le 30 novembre 2021 et le 26 février 2022.

L'ensemble des modalités de la concertation définies dans la délibération du 22 juin 2021 ont été mises en œuvre pour que les élus, comme l'ensemble des citoyens intéressés, puissent s'exprimer sur le sujet. Deux réunions publiques ont été organisées le 29 novembre 2021 à Lagnieu et le 30 novembre 2021 à Balan.

– Partenariat avec le CAUE de l'Ain

Le syndicat mixte BUCOPA est engagé depuis son approbation dans la mise en œuvre des objectifs et des orientations fixés dans le SCoT en matière de qualités architecturales et paysagères. A ce titre, le partenariat avec le CAUE se poursuit et une nouvelle convention de partenariat a été signée le 8 mars 2021.

Ce partenariat a pour objectif le partage de connaissance et la création d'outils permettant de répondre aux objectifs du SCoT BUCOPA en termes de qualité et d'intégration architecturale et paysagère. Cette convention prévoit :

Des actions de formations et de sensibilisation :

- Élaboration et organisation d'une formation sur mesure (théorique et pratique) sur le thème de la densification des enveloppes urbaines avec visite de terrain prévue au premier semestre 2022.
- Élaboration de nouvelles fiches de recommandations sur les thèmes suivants : Intégration de dispositifs d'énergies renouvelables sur le bâti, gestion de la densification des enveloppes urbaines, qualité des lisières urbaines.

Poursuite des actions de conseils :

Lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, pour intégrer les orientations des cahiers de recommandations dans le règlement et les OAP notamment :

- En amont des projets de constructions ou d'aménagement portés par des opérateurs publics ou privés (Permis de construire, permis d'aménager...);
- En accompagnant les services ADS pour ana-

lyser les dossiers d'autorisation d'urbanisme présentant des enjeux spécifiques architecturaux ou paysagers.

– L'Inter-SCoT de l'aire métropolitaine Lyon – Saint-Etienne

La communauté technique de l'Inter-Scot a poursuivi ses travaux avec le réseau des agences d'urbanisme de Lyon et de Saint-Étienne autour de plusieurs chantiers, programmés avec les 13 scot de l'inter-SCOT.

En 2021, le « Zéro artificialisation Nette » est resté un sujet de débat et d'investigation pour l'inter-SCoT. Les agences d'urbanisme ont organisé le 30 avril 2021 un séminaire introductif sur ce vaste sujet, au travers de nombreux témoignages de chercheurs et de professionnels de l'aménagement. Elles ont également poursuivi leurs travaux pour le compte de la démarche inter-SCoT et de l'EPOA qui consistaient principalement en l'identification des leviers permettant d'atteindre l'objectif ZAN selon le type de territoire concerné et ses enjeux propres. Cette réflexion a été alimentée par une série d'entretiens auprès de professionnels de l'aménagement (promoteurs, aménageurs, bailleurs, chambres d'agricultures, ...). Ils seront présentés lors d'un séminaire programmé en mai 2022, en vue d'impulser un dialogue entre les élus et les acteurs de l'aménagement sur la sobriété foncière et ses outils de mise en œuvre.

Afin d'anticiper l'article 220 de la Loi Climat et Résilience du 22 Aout 2021, demandant aux autorités compétentes en matière de développement économique de réaliser tous les 6 ans un inventaire de leurs zones d'activités, les SCoT ont sollicité l'appui des Agences d'urbanisme pour décrypter l'article de loi, partager le même vocabulaire, co-construire une méthode d'inventaire avec les EPCI concernées et disposer, si possible, de données fiables et homogènes à l'échelle de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Etienne. Ces premiers travaux donneront lieu à un échange avec les EPCI des SCoT en 2022.

 **POUR ALLER PLUS LOIN**
et retrouver toutes les informations
relatives au SCOT : www.bucopa.fr



2. L'Établissement Public Foncier (EPF)

En 2021, l'établissement s'est porté acquéreur pour 5 opérations situées sur son territoire. 3 acquisitions concernaient des projets de logements et 2 des projets d'équipements publics.



3. Le projet de territoire et les contractualisations

En 2021, la CCPA a démarré l'élaboration de son projet de territoire avec en particulier le diagnostic territorial. La concertation s'est déroulée à partir de plusieurs séminaires thématiques (déchets, habitat, économie, énergie, numérique) et stratégiques, associant les élus, les services et le conseil de développement. L'aboutissement de ce travail sera formalisé début 2022.

Dans le même temps, la CCPA a également élaboré le Contrat de Relance et Transition Écologique (CRTE) de la Plaine de l'Ain. Le 7 décembre 2021, le travail d'élaboration a abouti à la signature du CRTE par Madame la Préfète de l'Ain et le Président de la CCPA.

Le CRTE est un dispositif de contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales, qui se déploie sur tout le territoire national. Il s'inscrit dans le cadre du Plan de relance afin de favoriser la réalisation de projets contribuant à la transformation écologique, économique et sociale des territoires, avec une approche transversale de l'ensemble des politiques publiques (culture, santé, éducation, économie, habitat, commerce, agriculture...).

Pour la Plaine de l'Ain, il se décline sous la forme de cinq orientations stratégiques et d'un plan d'actions avec la possibilité de soutenir financièrement des projets communaux et intercommunaux.

4. Les Autorisations du Droit des Sols (ADS) : service ADS

Depuis 2014, le service ADS (Autorisation Droits des Sols) assure l'instruction des Autorisations du Droit des Sols pour les communes de la CCPA dotées d'un document d'urbanisme soit 43 communes.

En 2021, le service ADS a instruit 1726 autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, de Démolir, d'Aménager, Déclarations Préalables taxables, Certificat d'Urbanisme opérationnel). En parallèle, le service apporte son assistance juridique aux élus en cas de recours ou pour toute question relative au droit de l'urbanisme. Depuis l'été 2021, des procédures dématérialisées via un portail urbanisme ont été testées et mises en place pour la majorité des communes pour les certificats d'urbanisme et les DIA. Le nouveau logiciel d'instruction a été mis en place en octobre 2021.

Dossiers instruits par le service ADS en 2021

1726

dossiers instruits en 2021



Instruction

des permis de construire, des permis d'aménager, des déclarations préalables génératrices de taxes, des permis de démolir, des certificats d'urbanisme opérationnels

Communes	Cub (certificat d'urbanisme)	DP (déclaration préalable)	PCmi (maison individuelle)	PC (permis de construire)	DP-lot	PA (permis d'aménager)	PD (permis de démolir)	Nombre total par commune
Ambérieu-en-Bugey	21	58	64	55	3	1	7	209
Ambronay	10	1	22	7	0	1	0	41
Ambutrix	4	10	2	2	0	0	0	18
Argis	2	1	2	0	0	0	0	5
Bettant	1	6	9	1	0	0	0	17
Blyes	3	11	22	5	0	2	0	43
Bourg-Saint-Christophe	5	20	17	6	2	0	1	51
Briord	1	8	29	2	0	0	3	43
Charnoz-sur-Ain	3	9	14	3	0	3	0	32
Château-Gaillard	3	25	28	13	3	0	0	72
Chazey-sur-Ain	6	17	27	4	1	2	1	58
Cleyzieu	0	3	3	2	0	0	0	8
Douvres	3	7	9	1	0	1	0	21
Faramans	2	12	23	8	0	0	1	46
Joyeux	1	6	1	0	0	0	0	8
L'Abergement-de-Varey	0	4	10	0	0	0	1	15
Lagnieu	9	24	70	13	0	5	2	123
Le Montellier	0	3	1	1	0	0	0	5

Dossiers instruits par le service ADS en 2021 (suite)



Accueil du public sur rendez-vous

directement en mairie avec les élus et les pétitionnaires.



Assistance juridique

pour les élus sur leurs questions d'urbanisme et le suivi des recours



Bureaux du service ADS

Maison des Entreprises
46 rue Noblemaire
01 500 Ambérieu
Service ouvert uniquement aux élus et leur personnel municipal



Service gratuit

Communes	Cub (certificat d'urbanisme)	DP (déclaration préalable)	PCmi (maison indivi- duelle)	PC (permis de construire)	DP- lot	PA (permis d'aménager)	PD (permis de démolir)	Nombre total par commune
Leyment	0	19	11	3	0	0	0	33
Lhuis	1	6	5	1	0	0	0	13
Lompnas	0	0	6	1	1	0	0	8
Loyettes	4	23	36	11	0	2	1	77
Montagnieu	7	6	11	1	1	0	0	26
Ordonnaz	1	0	1	2	0	0	0	4
Pérourges	3	15	19	9	0	3	2	51
Rignieux-le-Franc	1	17	24	1	0	0	1	44
Saint-Denis-en-Bugey	5	9	9	2	1	1	0	27
Saint-Eloi	1	9	6	0	0	0	1	17
Saint-Jean-de-Niost	1	21	27	2	0	1	0	52
Saint-Maurice-de-Gourdans	2	45	48	10	6	3	0	114
Saint-Maurice-de-Remens	0	4	6	2	0	2	1	15
Saint-Rambert-en-Bugey	5	4	11	2	1	0	1	24
Saint-Sorlin-en-Bugey	2	0	7	4	0	0	0	13
Saint-Vulbas	0	21	16	21	0	0	0	58
Sainte Julie	1	12	15	3	2	3	0	36
Sault-Brenaz	4	3	13	3	0	0	0	23
Serrières-de-Briord	4	4	13	4	0	0	1	26
Souclin	1	2	3	3	0	0	1	10
Tenay	0	7	6	2	0	0	0	15
Torcieu	0	6	5	1	1	0	0	13
Vaux-en-Bugey	2	8	16	6	0	0	0	32
Villebois	5	17	19	1	0	0	1	43
Villieu-Loyes-Mollon	1	41	86	5	0	4	0	137
TOTAL	125	524	772	223	22	34	26	1726

5. La politique de la ville / Rénovation urbaine



- Quartier Prioritaire Politique de la Ville et Contrat de Ville

La Politique de la Ville consiste à cibler des territoires dits prioritaires qui concentrent des difficultés sociales, urbaines et économiques.

Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, depuis juin 2014, un secteur d'Ambérieu-en-Bugey fait partie de cette nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville, au même titre que 1300 sites en France. Ce secteur, qui se situe autour de la Gare SNCF, est délimité très précisément. Il a été appelé « Courbes de l'Albarine ».

Concrètement, la Politique de la Ville consiste à donner plus, là où il y a le plus de difficultés pour rétablir l'égalité. Pour cela, plusieurs partenaires se sont engagés dans des actions concrètes au sein d'un document unique : le contrat de ville.

Ville d'Ambérieu-en-Bugey, Etat et ses services, Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, Conseil départemental, Conseil régional, CAF, Pôle Emploi, bailleurs sociaux. Ensemble, ces acteurs ont travaillé et ont renforcé leurs moyens humains et financiers sur les thématiques suivantes : emploi, santé, habitat, transport, prévention de la délinquance, éducation, parentalité, lutte contre l'isolement, commerces, services publics, etc.

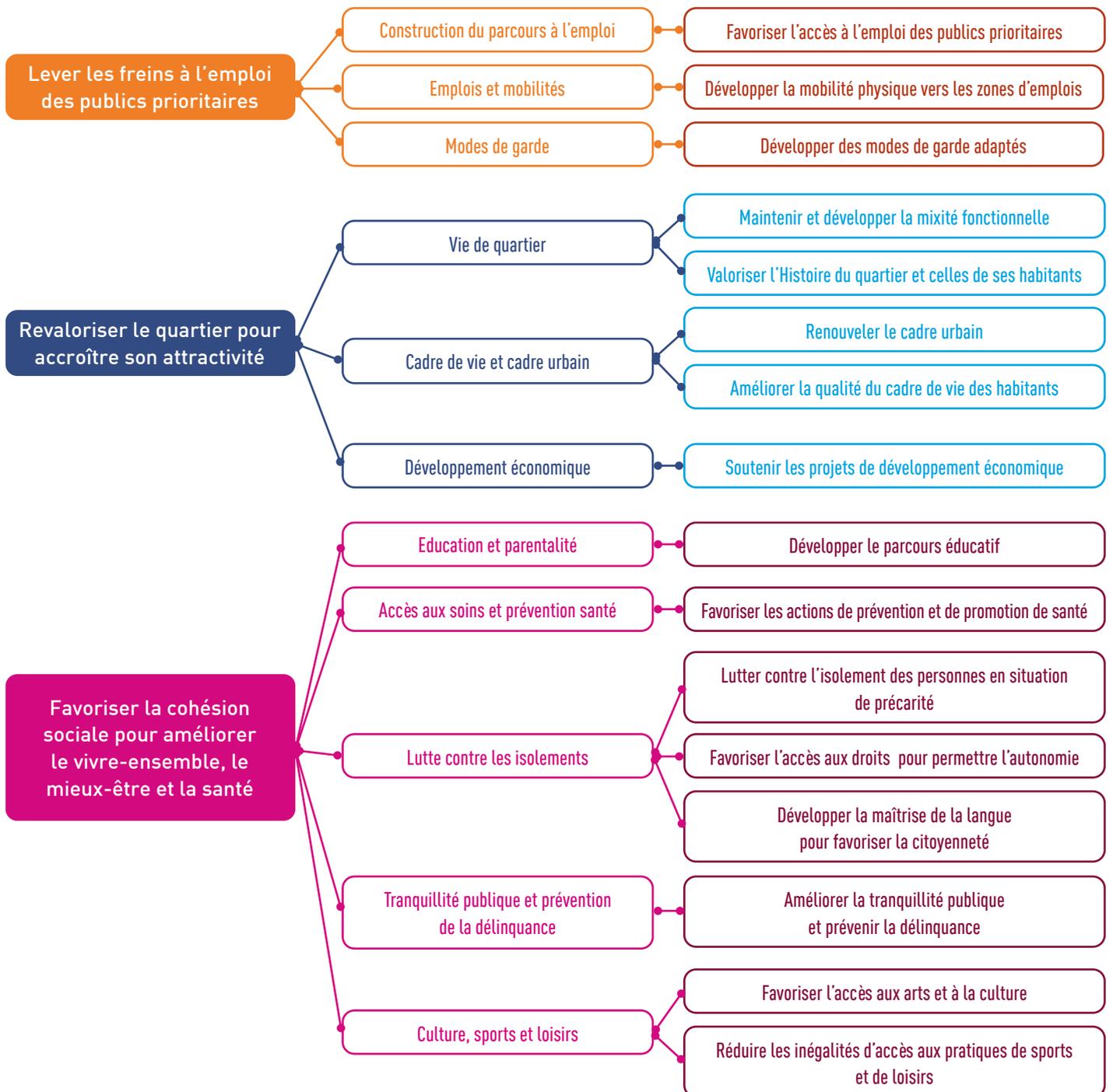
- Appel à projets 2021

Le Contrat de ville bénéficie de budgets annuels alloués par les partenaires de la politique de la ville. Les projets sont étudiés dans le cadre d'un appel à projet. Sur 25 candidatures, 13 projets ont été retenus, dans les domaines suivants :

emploi, lutte contre l'isolement, accès aux droits, action jeunesse, culture / sports / loisirs, cadre de vie.

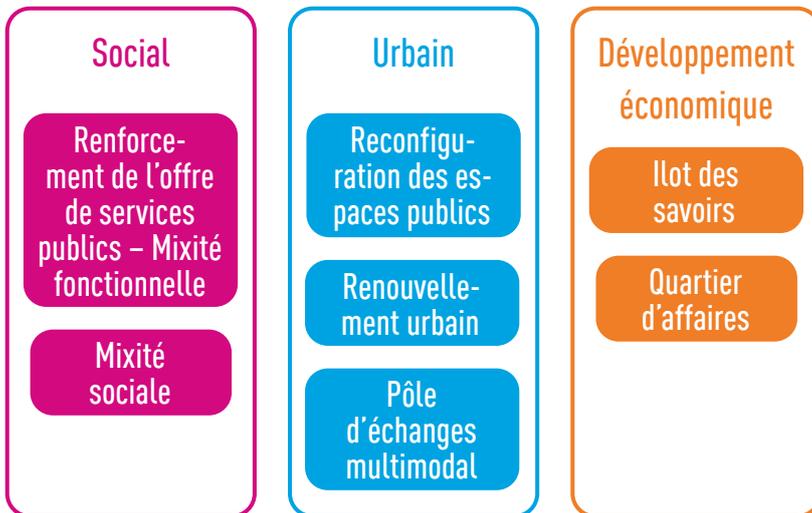
Au total, 3700 personnes ont bénéficié des actions.

- Rappel des orientations du Contrat de Ville 2015-2022



→ La rénovation urbaine – Convention ANRU de mise en œuvre du programme d'actions

Le projet de rénovation urbaine du QPV Courbes de l'Albarine



Le projet urbain permet de répondre à différents enjeux, à la fois pour les habitants actuels du quartier et pour la population future. Il s'agit de rendre ce quartier plus agréable, facile à vivre et plus attractif pour les personnes qui feraient le choix de s'installer à Ambérieu-en-Bugey ou sur le territoire de la communauté de communes dans les 10 à 15 prochaines années. Il s'agit de transformer ce quartier pour en faire une destination résidentielle de choix, compte tenu de sa position géographique en plein cœur du quartier gare et de ses aménités futures. Le nouveau quartier de la gare offrira des atouts notables en termes de présence de services publics, de services médico sociaux, d'équipements d'enseignement, de services de transport. Il s'agit d'intensifier les fonctions urbaines (services, commerces, culture, formation...) tout en densifiant le tissu urbain pour par-

ticiper à l'accueil de la population projetée par les ambitions du SCOT à l'horizon 2030, à savoir 3000 habitants supplémentaire à l'échelle de la ville d'Ambérieu-en-Bugey. Il s'agit également de favoriser la mixité fonctionnelle en répondant aux conditions d'accueil des entreprises qui chercheraient à bénéficier d'une localisation de centre-ville, à proximité immédiate de la gare, offrant ainsi aux futurs salariés des services et des commerces. Le secteur bénéficie d'ores et déjà d'un accès privilégié au réseau de transports en commun (25 minutes de Lyon Part-Dieu par le train, desserte par les principales lignes de bus du département et de l'intercommunalité) ainsi que d'un tissu d'entrepreneurs et d'acteurs économiques actifs (sièges sociaux, LAB 01, services aux entreprises).

Une convention ANRU signée le 15/06/2020, permettra la mise en œuvre des actions définies dans le protocole ANRU lui-même signé en septembre 2016 selon 3 volets :

- **SEMCODA** : Albarine : démolition de 15 logements + résidentialisation de la résidence Albarine (92 logements)
- **DYNACITE** : Noblemaire : résidentialisation de la résidence Noblemaire (132 logements)
Dépôt : résidentialisation de la résidence rue du dépôt (40 logements)

- **Ville d'Ambérieu-en-Bugey** : requalification de la place Sémard

Les actions en 2021 :

- Accompagnement au relogement des 15 familles dans l'immeuble SEMCODA détruit
- Définition du scénario d'aménagement de la Place Sémard
- Réalisation des études pour la réalisation de la résidentialisation de Noblemaire (Dynacité).



→ Synthèse du plan Guide
source : INterland

LES MOBILITÉS

2021, une année charnière pour la gouvernance de la mobilité sur le territoire.

En lien avec les échéances de la loi LOM, la CCPA a débuté en 2021 une nouvelle coopération avec la Région AURA. La Région est autorité organisatrice de la mobilité locale sur le territoire depuis le 1^{er} juillet 2021 et une convention de coopération a été signée pour définir les rôles de chacun dans ce nouveau mode de gouvernance. A travers une convention de délégation, la CCPA garde le pilotage pour les actions autour de la mobilité partagée (covoiturage notamment) et des mobilités actives. Elle accroît également son champ

d'action avec le projet de développer sur le territoire un service de transport à la demande.

1. Le schéma cyclable

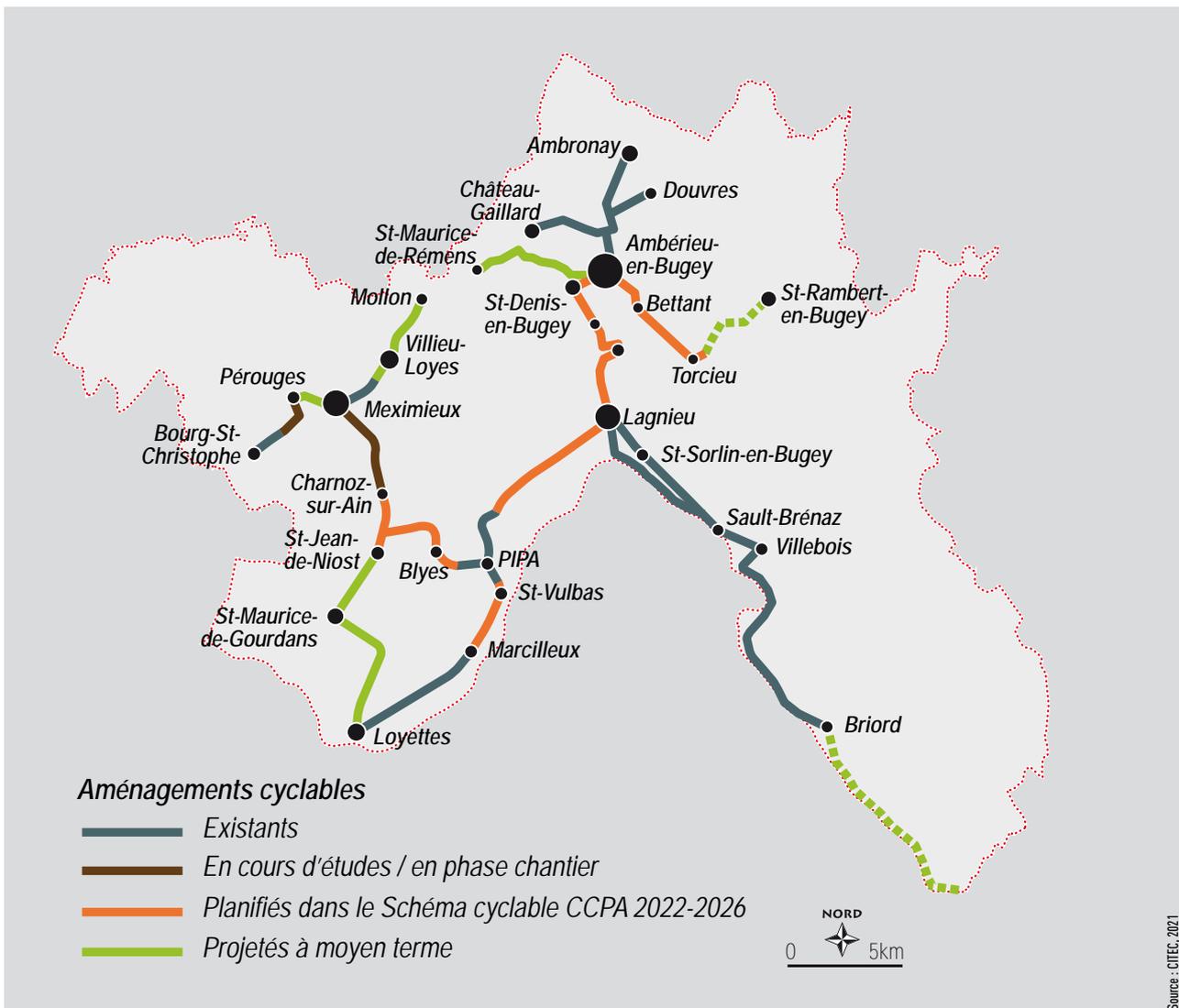


2021 a été l'année de la révision du schéma cyclable de la CCPA avec la définition des investissements prioritaires pour le mandat.

- Les boucles locales

Les pistes cyclables, développement des liaisons.

Les travaux de la boucle locale de la ViaRhôna de Villebois à Briord ont commencé fin 2021.





Participation de la CCPA à l'acquisition de

126

vélos électriques

et

3

trotinettes électriques



30 k€

Montant global des aides

2. Le développement des modes doux de déplacements

- L'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes électriques :

Depuis 2019, l'aide de la CCPA à l'acquisition d'un VAE, initialement accordée aux habitants du territoire utilisant le train pour se rendre à leur lieu de travail, s'est étendue aux personnes travaillant à moins de 15km de leur domicile. Pour les usagers du TER, elle est aussi accordée aux utilisateurs de la trottinette électrique.

3. L'animation et les actions en faveur de la mobilité

- Semaine européenne de la mobilité 2021

A l'occasion de la semaine de la mobilité, du 16 au 22 septembre 2021, la CCPA a mis en place des offres et des temps fort pour inciter les changements de comportement et découvrir le territoire autrement :

- Gratuité des services,
- Découverte du patrimoine à vélo le 18 septembre,
- Evénement anniversaire des lignes Covoit'ici à la Centrale EDF de Bugey,
- Participation au Challenge mobilité AURA le 21 septembre.

- Appel à projet national France mobilités - TENMOD

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, est l'un des 26 lauréats de l'appel à projets national French Mobility. Le but est de développer un bouquet de mobilités partagées et adaptées au territoire.

Après l'étude sur l'autopartage en 2018, un livret des mobilités a été réalisé pour informer les habitants et travailleurs des modes de déplacement déjà disponibles sur le territoire.

www.cc-plainedelain.fr/fr/s-informer.html

- Appel à projet national Vélos et Territoire - ADEME

La Communauté de communes est également lauréate, depuis fin 2019, de l'appel à projet Vélos et Territoires qui vise à améliorer la part modale du vélos par différentes actions en privilégiant le public non pratiquant via un soutien technique et financier.

Dans ce cadre, des vélos à assistances électriques sont disponibles en libre service depuis juillet 2020. Il y a 2 stations de 7 vélos sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Les vélos peuvent être emprunté pour 15h maximum et doivent revenir à leur station de départ.



4. Le covoiturage

→ Développer le covoiturage

Pionnière en Région Rhône-Alpes, la CCPA a réalisé deux parkings de covoiturage aux sorties d'autoroute afin de développer ce mode de déplacement.

- Sortie Meximieux-Pérouges : 141 places
- Sortie Château-Gaillard : 65 places et 2 bornes électriques

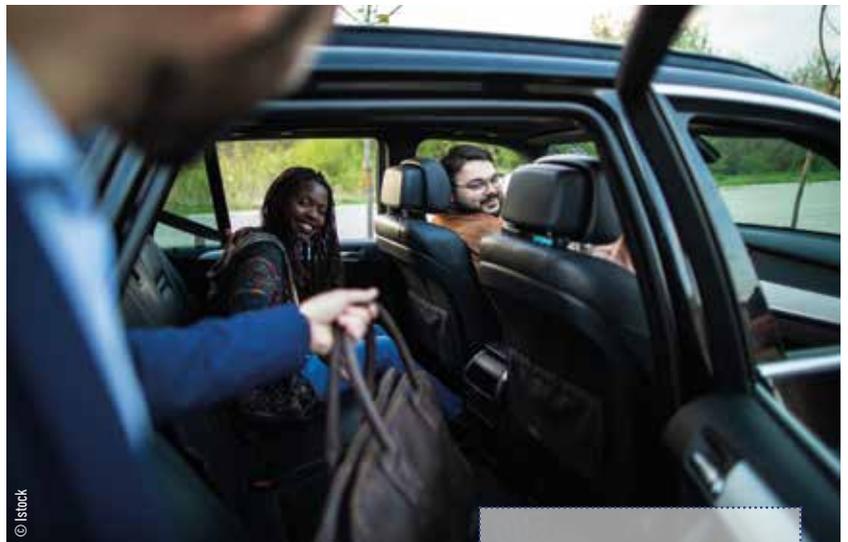
Un nouveau parking de covoiturage de 23 places a été réalisé au niveau du Rond Point de Lagnieu, sur la commune de Saint-Sorlin-en-Bugey, en lien avec le point de vente collectif. Le projet d'un parking dédié à la pratique du covoiturage au niveau de la gare d'Ambérieu-en-Bugey est en cours d'études.

↓ Parking de covoiturage de Saint-Sorlin-en-Bugey



→ Covoiturage MOV 'ICI

MOV'ICI est un site Internet et une application mobile pour partager ses trajets quotidiens : travail, loisirs ou courses... Les conducteurs proposent ainsi les sièges disponibles dans leur voiture et les passagers trouvent facilement des conducteurs dont les horaires et trajets correspondent à leur besoin. La promotion de cette plateforme a continué à travers les animations en gare d'Ambérieu-en-Bugey et les communications de la CCPA.



↑ Le covoiturage pour partager ses trajets quotidiens

i UNE COMMUNAUTÉ « PLAINE DE L'AIN » A ÉTÉ CRÉÉE, REJOIGNEZ-LA SUR <https://movici.auvergnerhonealpes.fr/communautes/covoiturages/plaine-de-l-ain> 1800 membres sont inscrits sous la communauté "Plaine de l'Ain"

→ Covoiturage Covoit'ici

En 2019, la CCPA a initié un projet multi-partenarial pour mettre en place 4 lignes de covoiturage spontané. Le service est ouvert aux conducteurs depuis février 2020 et aux passagers depuis le 7 septembre 2020. Le contexte sanitaire n'a pas été favorable à ce projet qui s'est vu fortement ralenti, les animations ont été rendues plus difficile à mettre en œuvre et les usagers moins nombreux que prévu mais la dynamique s'installe tout de même.

Les lignes sont équipées de panneaux lumineux à message variable sur les arrêts et en pré-signalisation pour informer les conducteurs quand un passager est en attente. Le passager est suivi par une assistance téléphonique qui l'accompagne et garantit que le trajet pourra avoir lieu. Une application permet aux

conducteurs d'être informés en temps réel des passagers en attente. Sur les horaires de pointe, ils sont indemnisés, même s'il n'y a pas de passager à l'arrêt, pour se géolocaliser en temps réel et ainsi fiabiliser le service.

En 2021, l'usage de ces lignes de covoiturage s'est développé. A la fin de l'année on recense plus de 2000 inscrits, et presque 100 passagers différents qui ont effectué 1 300 demandes de covoiturage. Le temps d'attente moyen est de 7 minutes.

Ce projet est mené dans le cadre de Pendraura+, programme de valorisation des certificats d'économies d'énergie piloté par Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement. L'opération « Lignes de covoiturage » est cofinancée par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Elle bénéficie également de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local de l'État.



5. L'intermodalité

- Développer l'intermodalité des déplacements

À Ambérieu-en-Bugey, la CCPA a aménagé un parking de 138 places en 2019 complété par 80 places en 2021 accessibles gratuitement grâce à la carte OURA.

200 places provisoires restent accessibles le long de la rue Bravet.

Un parking de 60 places de covoiturage est en cours d'étude le long de l'avenue Sarraill.

Le parking de la gare sera optimisé pour offrir une offre de stationnement de 200 places complétée par une offre de 350 places au niveau de l'ancienne friche Cordier.

- Faciliter l'intermodalité grâce aux hubs de mobilité et à la plateforme dédiée

Depuis mars 2020, 3 hubs de mobilité ont été installés par la CCPA sur le territoire : en gare de Meximieux Pérouges, en gare d'Ambérieu-en-Bugey et sur le PIPA. Un 4^{ème} hub a été installé à la Centrale EDF de Bugey.

Ces structures autonomes en énergie grâce à des panneaux solaires offrent un espace d'attente et d'information sur les mobilités. Elles sont positionnées aux terminus des lignes Co-voit'ici afin de faire office d'arrêt et passerelle d'un mode à l'autre (train vers covoiturage, covoiturage vers vélo...).

Une tablette tactile permet de s'informer sur les modes de déplacements disponibles (train, bus et autres). Il y a également la possibilité de réserver son covoiturage et son vélo (au PIPA) et de déposer ses affaires dans une consigne automatique aux hubs des gares (Casebook).

Plaine-mobilité.fr, une plateforme web offrant les mêmes services que les hubs ainsi qu'un diagnostic personnalisé et une mise en relation pour du covoiturage viennent compléter le dispositif.

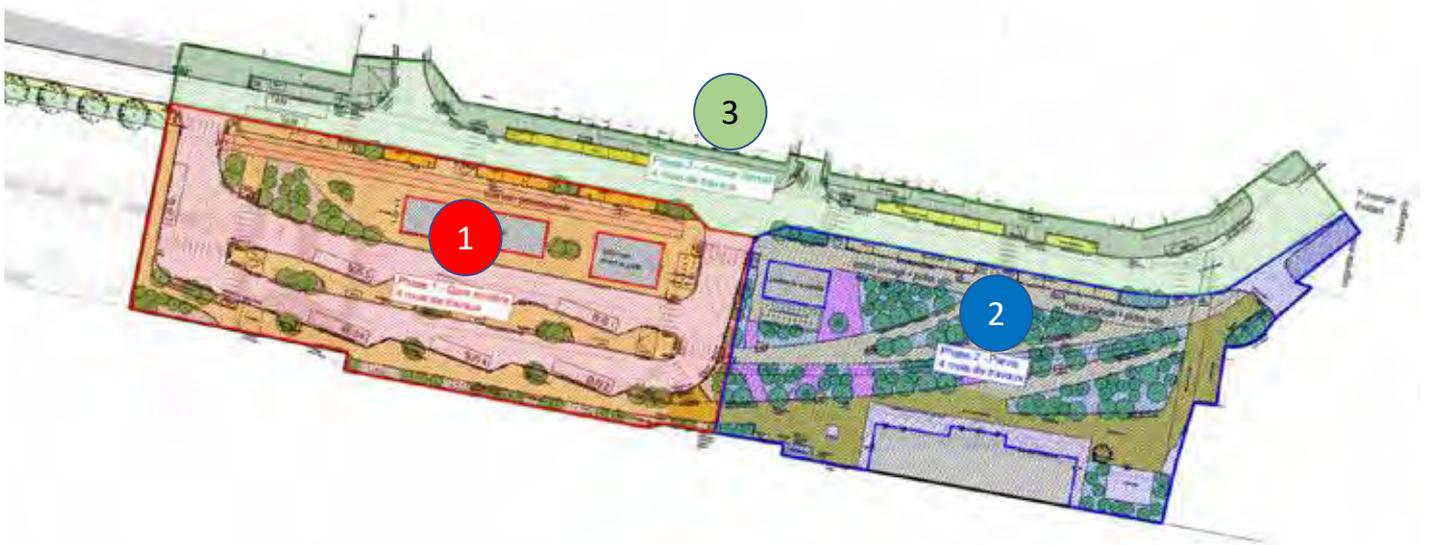
Ce programme est également mené dans le cadre de Pendants +, la DSIL et le FEDER.



→ Un projet de pôle d'échanges multimodal à Ambérieu-en-Bugey

Le bureau d'études en charge des études de requalification du parvis de la gare, de la gare routière et d'une partie de l'avenue Sarrail a été sélectionné. Le maître mot est de laisser une place plus importante aux alternatives à la voiture individuelle : modes doux, co-voiturage et une plus grande place au végétal pour limiter les îlots de chaleur. Les travaux démarreront fin 2022.

↓ Aménagement d'un Pôle d'Échanges Multimodal à Ambérieu-en-Bugey



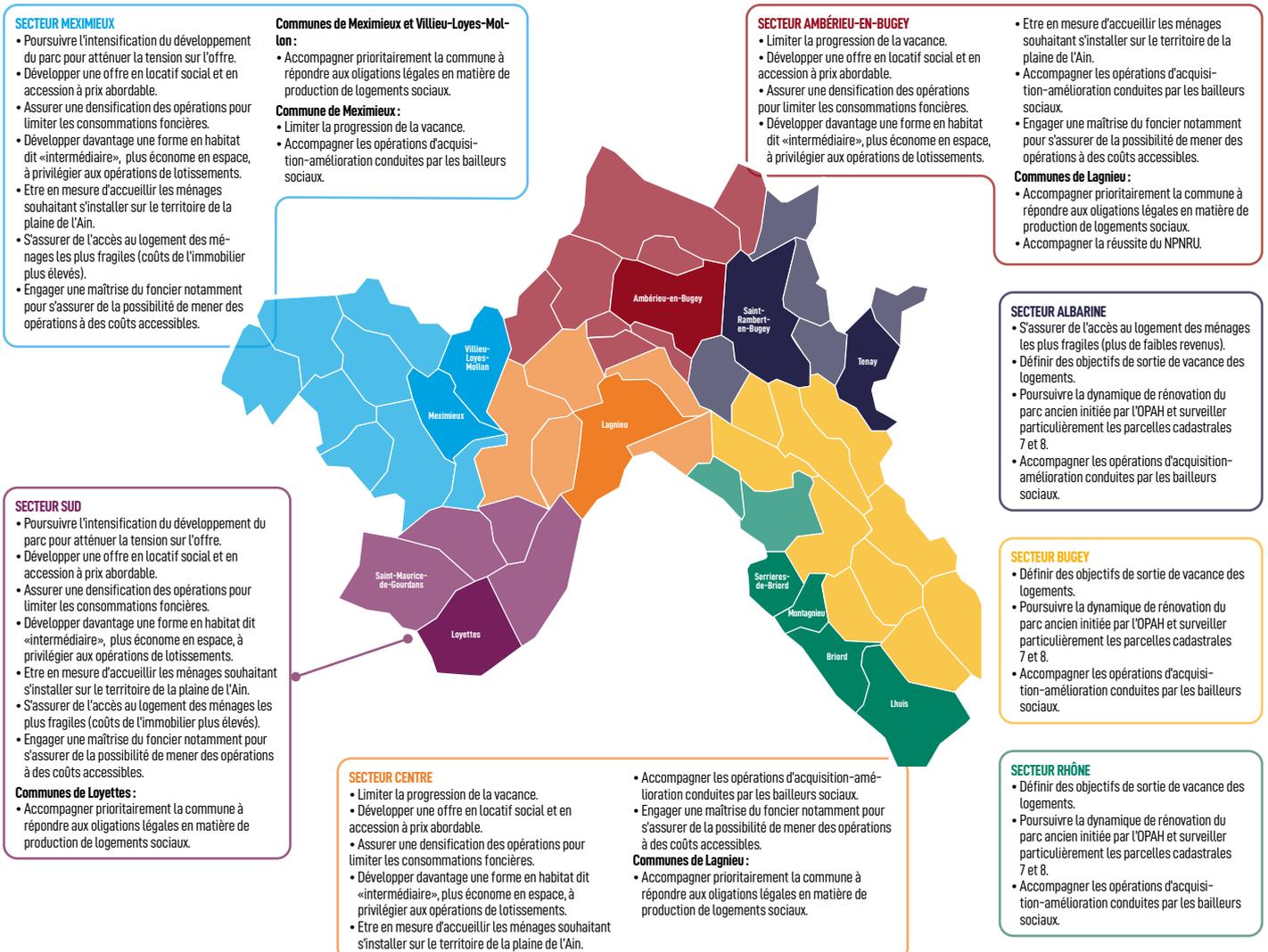
L'HABITAT, LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

1. Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le Programme Local de l'Habitat marque la volonté des communes et des acteurs locaux de l'habitat de définir ensemble un

programme d'actions qui répondent aux enjeux économiques, sociaux et urbains du logement et de son développement.

- Synthèse territoriale des enjeux



Les grands enjeux pour le nouveau PLH :

La politique communautaire de l'habitat doit permettre de répondre à 4 grands enjeux pour proposer une offre d'habitat nouvelle, attractive et durable répondant aux besoins locaux de logements.

Le PLH doit ainsi permettre pour les années à venir de :

- Organiser le développement des objectifs de production de logements nécessaire pour répondre aux besoins de logements.
- Organiser une offre de logement plus diversifiée et plus accessible aux ménages ayant des revenus modestes.
- Assurer la valorisation du parc de logement existant.

Suite au bilan mi-parcours du PLH présenté fin 2016, les objectifs de la Communauté de Communes en matière de production sont revus légèrement à la baisse mais correspondent toujours aux préconisations et objectifs du SCOT.

L'organisation du développement est proposée autour de secteurs géographiques, comprenant des pôles bien équipés en terme de commerces, services publics de proximités, service de santé, ... et des communes rurales.

2. Politique habitat : aides financières à l'habitat et actions collectives

- Aides financières à l'habitat

Dans le cadre de sa politique habitat, plusieurs aides financières ont été mises en place par la CCPA à destination des :

- Bailleurs sociaux dans le cadre des contrats territoriaux pour la création de logement sociaux.
- Propriétaires occupants et bailleurs à travers les aides pour lutter contre l'habitat indigne et traiter les logements insalubres et très dégradés ainsi que dans le cadre de notre OPAH (le diagnostic et le repérage auprès des propriétaires occupants et bailleurs est réalisé par Urbanis Lyon).

Pour rappel, ces aides sont de :

• Pour les bailleurs sociaux :

Aide complémentaire aux aides à la pierre :

- PLAI : Communes SRU : 5000€ / logement
Autres communes : 4000€ / logement
- PLUS : Communes SRU : 3000€ / logement
Autres communes : 2000 € / logement
- TYPE PSLA: Communes SRU: 3000€ / logement
- Bonifications : T1 en logement spécifique : 1000€ / logement - T2 (hors NPNRU) : 1500€ / logement.

En 2021, 12 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de 515 000€.

- **Pour les propriétaires bailleurs :** un pourcentage du montant des travaux avec des plafonds variant selon la typologie des logements, les secteurs.

- **Pour les propriétaires occupants :** les aides vont jusqu'à 2500 € dans le cadre de travaux « Habiter-mieux » et de 2000 € pour les très modestes et 1500 € pour les modestes dans le cadre de travaux d'autonomie et d'handicap.

- ADIL

La communauté de communes a soutenu, à hauteur de 7 700 €, l'agence départementale d'Information sur le Logement (ADIL) de l'Ain, qui assure une mission d'information neutre, objective et gratuite sur les aspects juridiques, financiers et fiscaux touchant à l'habitat et à l'urbanisme. L'ADIL a assuré en 2021 : 1355 consultations à l'attention des habitants de la Plaine de l'Ain avec une majorité sur les rapports locatifs.

- Le Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Le FSL (fonds de solidarité logement) est une aide financière qui vise à aider les personnes rencontrant des difficultés financières à accéder au logement ou à s'y maintenir.

Le FSL permet par exemple de prendre en charge le dépôt de garantie lors de l'arrivée dans un logement ou le paiement de factures (électricité, gaz, eau, ...) afin de faciliter le maintien.

Il s'agit d'un dispositif national géré au niveau départemental (1 FSL par département). Les conditions d'attribution et le montant varient en fonction de votre zone géographique.

La CCPA a soutenu, à hauteur de 23 686 €, le Fonds de Solidarité Logement de l'Ain.

3. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et Plateforme de rénovation énergétique



Deux dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat sont actuellement en cours :

- L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui est en phase opérationnelle depuis juin 2018 pour une durée de 5 ans.
- La Plateforme de rénovation énergétique locale qui est un nouveau service d'accompagnement proposé par la CCPA mise en place depuis octobre 2018 et sert de porte d'entrée pour l'ensemble des dispositifs d'aides mise en place. Elle vise ainsi à simplifier le passage à l'acte et à accompagner le projet tout en rassemblant les acteurs de la rénovation énergétique.

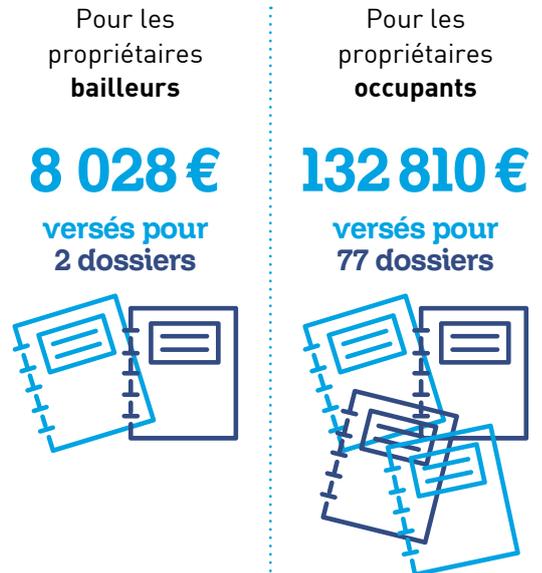
Ces dispositifs d'aides concernent les habitants et/ou les propriétaires de logements de la CCPA désireux d'améliorer la performance énergétique et/ou réhabiliter leur résidence.

Ils ont pour principe de les inciter à améliorer leur habitat en permettant l'attribution de subvention exceptionnelles pour la réalisation de travaux d'isolation, système de chauffage, d'adaptation. Ces aides s'adressent aussi aux propriétaires occupants mais aussi bailleurs, ou de logements vacants, qui souhaiteraient rénover leurs biens pour créer des logements locatifs conventionnés.

Les aides à l'amélioration de l'habitat qui peuvent être attribuées s'étendent de 25 % à 65% du montant des travaux subventionnables, auxquelles se rajoutent certaines primes.

Ces aides ainsi octroyées aux porteurs de projets éligibles proviennent de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la CCPA dans le cadre des aides liées directement par la plateforme, mais aussi du département et de l'Anah dans le cadre de l'OPAH

Les critères d'attribution varient selon les situations. Pour 2021, le montant total des aides versées par la CCPA aux propriétaires occupants et bailleurs a été de :



Au préalable, pour tout projet et avant de commencer les travaux, le propriétaire occupant ou le propriétaire bailleurs doit contacter la plateforme, au risque de ne pas être éligible aux aides. Cette dernière lui indique par la suite les démarches à faire pour que son dossier soit éligible (conditions de ressources selon les dispositifs d'aides, artisan RGE, gain énergétique, etc...).

Ainsi, en assurant une aide à l'investissement aux propriétaires occupants et aux propriétaires, la CCPA poursuit son engagement en faveur de l'amélioration de l'habitat sur son territoire. Un engagement conforté par le soutien apporté à l'adaptabilité pour les seniors et personnes en situation d'handicap.

Plaine de l'Ain
Rénov'+
Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

**QUELLES AIDES PUBLIQUES
POUR MES TRAVAUX ?**



| RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE | **| TRAVAUX D'ADAPTABILITÉ**



Propriétaires bailleurs ou occupants ? L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC01) répond à vos questions et vous conseille.

☎ 04 74 14 71 46



Vous souhaitez réaliser des travaux d'autonomie ou de réhabilitation complète ? Une équipe composée de spécialistes Habitat vous accompagne.

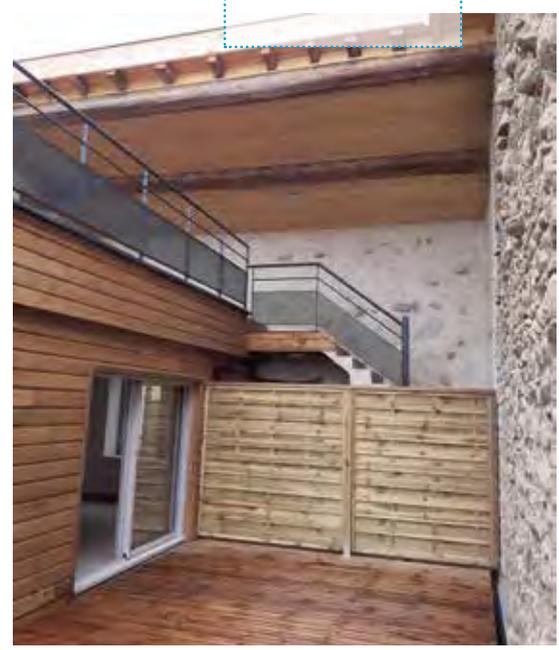
☎ 04 82 91 85 03

WWW.CC-PLAINEDELAIN.FR

AGENCE ET BUREAUX : 4 0421, avenue centrale



↓ Aides aux bailleurs sociaux à St Denis-en-Bugey



4. Les gens du voyage : gestion des aires et du terrain de grands passages

- Aires d'accueil (Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu et Meximieux)

Le bilan d'occupation

Taux d'occupation 2021			
	Ambérieu-en-Bugey	Meximieux	Lagnieu
Nombre de familles	64	89	61
Total de personnes	504	666	323
Taux d'occupation	65,80 %	84,69 %	50,97 %

Le bilan financier des aires d'accueil 2021

Recettes			Dépenses		
Année	2020	2021	Année	2020	2021
Total	175 002 €	198 976 €	Total	181 238 €	198 306 €

Les aires d'accueil arrivent à un équilibre financier, grâce aux aides de la CAF (126 351 € / an) et aux recettes des droits de places et des fluides (72 627 € / an).

La gestion des aires d'accueil de la CCPA est régulièrement citée en exemple de bonne gestion et fait office d'aire d'accueil de référence pour les autres collectivités. Cette année a également été consacrée à l'élaboration du nouveau Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des gens du voyage de l'Ain pour la période 2019-2025 afin d'harmoniser la gestion des terrains de grands passages.

- Terrain de grand passage d'Ambérieu-en-Bugey

Le bilan des passages

Cette année nous avons accueilli 8 groupes avec un bilan financier toujours en négatif.

Recettes	7 877 €
Dépenses	108 365 €

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

1. Les déchets : collecte, traitement, tri

→ Organisation du service collecte et gestion des déchets

Le service de gestion des déchets est localisé au centre technique, à Sainte-Julie. En 2021, le service de gestion des déchets s'est restructuré avec un pôle collecte et un pôle déchèteries. Il compte 39 agents répartis comme suit :

- 25 conducteurs de véhicules et éboueurs affectés à la collecte des ordures ménagères résiduelles ou à la collecte sélective, dont 1 agent assurant le remplacement du mécanicien
- 1 chef d'équipe collecte [pôle collecte]
- 1 assistante opérationnelle (gestion du personnel et assistance technique)
- 1 mécanicien / référent des interventions techniques sur le site
- 1 chargé d'exploitation des déchèteries et de suivi des prestataires déchets [pôle déchèteries]
- 1 chargée de suivi des accès déchèteries (inscriptions et facturation)
- 3 agents d'accueil en déchèteries
- 1 agent de quai de transfert
- 1 agent d'entretien du site et du quai
- 1 agent polyvalent (agent de quai, de collecte, conducteur)
- 1 chargée de suivi d'activité et de fiscalité déchets
- 1 animatrice déchets / agent d'accueil déchèteries
- 1 responsable du service de gestion des déchets

Dans le cadre du projet de réorganisation de la collecte, l'équipe a été renforcée, fin septembre, par une chargée de mission.

→ Statistique des déchets

	Tonnes	Kg par habitant
Ordures ménagères résiduelles	14 633	185,1
Emballages légers et papiers	4 460	56,4
Emballages en verre	3 154	39,9
Déchèteries	26 793	338,9
TOTAL ANNUEL	49 039	620,3

→ Collecte des ordures ménagères (OM)

Collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR)

Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, la collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue :

- en bacs roulants collectés en porte-à-porte par les agents du service collecte,
- en conteneurs enterrés pour certains habitats collectifs (collectés par la société Véolia puis, à partir du 1^{er} septembre 2021, par la société écoDéchets).

Pour les 10 communes de l'ancienne Communauté de communes Rhône Chartreuse de Portes (CCRCP) la collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectue en bacs roulants collectés en porte-à-porte par un prestataire externe (société BRIOR'D'URES). Sur l'ensemble du territoire, les bacs roulants sont collectés une fois par semaine, à l'exception de certaines rues des centres-villes d'Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Lagnieu et Meximieux qui sont collectées deux fois par semaine.

Collecte des emballages et papiers à recycler (CS)

Sur le territoire de la Plaine de l'Ain, la collecte des emballages et papiers s'effectue :

- en sacs jaunes (ou bacs jaunes pour certains collectifs), collectés tous les quinze jours par les agents du service collecte.
- en conteneurs enterrés pour certains habitats collectifs (collectés par la société Véolia puis par écoDéchets).

Pour les 10 communes de l'ancienne CCRCP, la collecte sélective s'effectue en porte-à-porte (sacs jaunes ou bacs jaunes collectifs) par le prestataire BRIOR'D'URES

Extension des consignes de tri

Depuis le 15 janvier 2021, tous les emballages peuvent être déposés dans le sac jaune de tri (ou le bac à couvercle jaune pour les immeubles) avec les papiers graphiques.

Tous les emballages se trient : tous les emballages en métal, en papier, en carton, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception, ainsi que tous les papiers graphiques ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée ; et pour les papiers : journaux, magazines, revues, papiers de bureau...



POUR ALLER PLUS LOIN

Téléchargez l'application Citeo.

 consignesdetri.fr
Le site web



 L'application Guide du Tri
  

Collecte du verre

Sur tout le territoire de la CCPA, le verre est collecté à l'aide de conteneurs collectés par des prestataires (BRIOR'D'URES, Guérin et SME Environnement). En 2021, 352 conteneurs (aériens ou enterrés) sont répartis sur l'ensemble du territoire. Cela représente un point de collecte du verre pour 225 habitants.

- Traitement des ordures ménagères

Traitement des ordures ménagères résiduelles

Les OMR collectées par les agents du service collecte et par le collecteur des conteneurs enterrés sont massifiées au quai de transfert de la CCPA, localisé à Sainte-Julie. Ces déchets sont ensuite transférés au site ORGANOM, à La Tienne - Viriat pour y être traités dans une unité de tri mécano-biologique (13 945 tonnes en 2021). Les OMR collectées par BRIOR'D'URES sont vidées à l'usine de valorisation énergétique du SITOM nord Isère, à Bourgoin-Jallieu (729 tonnes en 2021). Au total, 14 674 tonnes ont été traitées en 2021.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.organom.fr

www.sitom-ni.fr



Traitement des emballages et papiers à recycler

Les emballages et papiers collectés par les équipes de la CCPA et celles de BRIOR'D'URES sont massifiés au quai de transfert (Sainte-Julie). Ils sont ensuite acheminés en bi-benne de 30 m³ jusqu'au centre de tri TRIVALO 69, à Chassieu (société PAPREC). 4 176 tonnes ont été réceptionnées en 2021. Au centre de tri, les emballages et papiers sont séparés par matériau : carton, briques alimentaires, aluminium, acier, papiers graphiques, plastiques (différentes résines). Chaque matériau est ensuite transféré vers l'usine de traitement correspondante où il sera recyclé. Les recettes liées à la revente des matériaux issus du centre de tri se sont élevées à 236 753 €, en 2021.

Traitement du verre

Les verreries ont réceptionné 3 154 tonnes de verre pour les recycler. Les recettes liées à la revente du verre se sont élevées à 83 910 €, en 2021. L'éco-organisme CITEO a versé 1 130 917 € de soutien à la CCPA pour aider au tri et au recyclage des emballages (verre inclus) et papiers à recycler.

- Déchèteries

Sept déchèteries installées sur les communes d'Ambérieu-en-Bugey, Lagnieu, Lhuis, Loyettes, Meximieux, Saint-Rambert-en-Bugey et Villebois sont à la disposition des habitants pour déposer leurs déchets occasionnels : encombrants, végétaux, cartons, ferrailles, bois, gravats, appareils électriques et électroniques (DEEE), déchets dangereux de type peintures, solvants... (DDS), pneus sans jante, huiles etc. Chaque typologie de déchets est ensuite orientée vers un site de traitement adapté pour y être traité dans le respect de la réglementation et de l'environnement. Les traitements principaux sont :

Flux	Tonnages 2021	Filière de traitement
Végétaux	5 733	Valorisation matière - compostage
Carton	1 588	Valorisation matière - recyclage
Métaux	1 534	Valorisation matière - recyclage
Bois	2 475	Valorisation matière - recyclage
Ameublement	2 159	Valorisation matière - recyclage
Encombrants	2 509	Valorisation matière - Combustibles solides de récupération
Encombrants	2 926	Stockage
Gravats	5 699	Valorisation matière - remblaiement
Plâtre	692	Valorisation matière - recyclage
PVC	56	Valorisation matière - recyclage
Batterie	37	Valorisation matière - recyclage
Pneus	145	Valorisation matière - réutilisation
Équipements électriques électroniques	881	Valorisation matière - recyclage
Déchets diffus spécifiques hors EcoDDS	51	Valorisation matière et énergétique
Déchets diffus spécifiques EcoDDS	110	Valorisation matière et énergétique
Textiles	73	Valorisation matière - recyclage
Huiles végétales	10	Valorisation matière - régénération
Huiles minérales	49	Valorisation matière - régénération
Amiante	57	Stockage
Piles	7	Valorisation matière - recyclage
Tubes, lampes	4	Valorisation matière - recyclage
Total déchets occasionnels	26 793	



Pour 2021, l'ensemble des déchèteries a accueilli

231 991 passages
comprenant 8 237 professionnels.

En 2021, 89 % des déchets déposés en déchèterie ont été orientés vers la valorisation matière, 0,3 % vers la valorisation énergétique et 11,1 % vers le stockage.

Les recettes liées à la revente du carton, des batteries et de la ferraille collectés en déchèteries se sont élevées à 456 492 €. Par ailleurs, les éco-organismes ont versé des soutiens financiers pour participer au tri et à la collecte des déchets de leurs filières respectives :

- 48 896 € : Éco-mobilier pour les déchets d'ameublement,
- 64 295 € : OCAD3E pour les déchets d'équipement électriques et électroniques.

- Nouvelles modalités d'accès aux déchèteries

Le budget annuel de fonctionnement des déchèteries est en constante augmentation du fait de l'explosion des tonnages apportés et des coûts de traitement des déchets qui ne cessent de croître (tarifs des exutoires de traitement mais aussi taxes sur les activités polluantes). À partir du 1^{er} avril 2021, les tarifs d'accès aux déchèteries ont évolué :

Pour les particuliers	Tout type de véhicules avec PTAC < 3,5 tonnes		Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
Avant le 1 ^{er} avril 2021	Nombre de passages illimité	0 € par passage	Accès interdit
A partir du 1 ^{er} avril 2021*	de 1 à 20 passages par an	0 € par passage	Accès interdit
	21 passages et + / an	8 € par passage	Accès interdit

Pourquoi rendre les passages payants à partir du 26^e passage dans l'année pour les usagers inscrits en tant que particuliers ?

Le premier objectif de la limitation du nombre de passages est de réduire la coactivité en déchèterie et tous les risques associés. En effet, une déchèterie est un site technique où circulent de nombreux véhicules, engins et individus (on dénombre jusqu'à 600 entrées par jour sur une seule déchèterie). Les risques d'incidents existent et doivent être évités au maximum. En réduisant la fréquence de nos apports, ces risques sont réduits d'autant. Le second objectif est de faire participer au financement les plus gros utilisateurs.

- Compostage

Les particuliers ont également la possibilité de faire leur compost eux-mêmes. Pour cela, la CCPA subventionne à hauteur de 70 % l'achat d'un composteur individuel, d'une dépense éligible maximum de 65€, soit une aide possible de 45,50 €. 98 composteurs ont ainsi été aidés en 2021, pour un montant total de 3 778 €.

Pour les professionnels		Véhicules légers	Camionnette avec PTAC < 2,6 tonnes	Camionnette avec PTAC > 2,6 tonnes	Véhicules avec PTAC > 3,5 tonnes
Avant le 1 ^{er} avril 2021	Nbre de passages illimité	5 € par passage	10 € par passage	10 € par passage	Accès interdit
A partir du 1 ^{er} avril 2021	de 1 à 25 passages / an	5 € par passage	10 € par passage	13 € par passage	Accès interdit
	26 passages et + / an	8 € par passage	15 € par passage	20 € par passage	Accès interdit





2. La Taxe Incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TIEOM) : inciter au tri et à la réduction des déchets

La Taxe incitative d'Enlèvement des Ordures Ménagères avec part variable incitative est entrée en application au début de l'année 2013 avec la comptabilisation réelle des levées de bacs.

L'objectif de la TIEOM est de réduire la quantité de déchets ménagers résiduels en offrant aux habitants la possibilité d'en avoir une répercussion financière. Elle comporte une part dite « fixe » calculée sur la base de la taxe foncière et une part variable dite « incitative » qui dépend du nombre de fois où les bacs sont collectés sur une année.

En 2021, la TIEOM (cotisation ordures ménagères) sur la feuille de taxe foncière des propriétés bâties a cumulé deux montants :

- Le premier dépendant de la base de taxe foncière de chaque bien immobilier, multipliée par le taux commun de 5,73 %.
- Le second dépendant du nombre de fois où le bac est collecté (collectes 2020 répercutées sur la taxe 2021).

→ Les tarifs de la levée des bacs

Ces tarifs sont appliqués sur les collectes effectuées du 01/01/2020 au 31/12/2020 et seront susceptibles d'évoluer pour les collectes effectuées en 2021.

Volume du bac	Tarif d'une collecte
80 litres (ce bac n'est plus disponible)	3,68€
140 litres	4,48 €
180 litres	5,01 €
240 litres	5,82 €
360 litres	7,42 €
660 litres	11,43 €
770 litres	12,91 €
1 rouleau 25 sacs de 30 litres*	75,00 € (3,01 € par sac)
1 rouleau 25 sacs de 50 litres*	82,00 € (3,28 € par sac)
1 passage au conteneur enterré**	1,12 €

* Sacs blancs remis à quelques foyers habitant loin d'un circuit de collecte ou n'ayant aucune possibilité de stockage (soit 2,95 € le sac)

** Ce système concerne uniquement les habitants équipés de bacs d'accès aux conteneurs enterrés.



3. PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable



La CCPA, le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (SMPIPA), GRTgaz, Séché Environnement, ENOSIS, PROVADEMSE, plateforme d'INSAVALOR, et les laboratoires DEEP et LISBP des INSA Lyon et Toulouse, ont signé depuis 2019 un accord de collaboration pour développer le projet « PLAINÉNERGIE ». Il s'agit du premier projet en Europe de transformation d'une large gamme de déchets résiduels, présents sur un territoire, non valorisés par ailleurs (bois en fin de vie, déchets plastiques, encombrants de déchetterie, résidus agricoles, autres déchets non recyclables et non méthanisables, etc.) en gaz renouvelable, couplant la pyrogazéification et la méthanation biologique, injectable à terme dans le réseau de gaz existant.

Ce projet de R&D conserve ses acquis de 2020: gazéification possible de la majeure partie de nos encombrants, méthanation biologique offrant des conversions de CO et CO₂ en méthane très encourageantes. L'année 2021 a été consacrée à la recherche de sites d'expérimentation de technologies adaptées au projet. Ainsi fin 2022, ce programme devrait proposer des résultats intéressants en partenariat avec l'université de Lorraine.



POUR ALLER PLUS LOIN

www.provademse.com

→ Rubrique «Nos actualités» → article «PLAINÉNERGIE : Transformer nos déchets résiduels en gaz renouvelable»

POUR EN VOIR UN PEU PLUS

<https://youtu.be/6y9DA0qDd5o>



4. La Rénoverie

Avec l'ouverture de la recyclerie fin 2019, la CCPA participe au déploiement du réemploi et donne une seconde vie aux objets. En 2021, ce sont 77 tonnes de déchets (69,5 t. en 2020) qui ont ainsi été évitées. Les dons récupérés ont été de toutes sortes : meubles, décoration-bazar, électroménager, vaisselle, textile, culture, loisirs, bricolage-jardinage, multimédia et puériculture. Sur ces dons, 9 tonnes ont été orientées vers les filières de recyclage, 2 tonnes ont été données et 45 000 objets ont été remis en circulation via la boutique, soit un taux de réemploi de 85 % (la moyenne nationale est de 65 % pour les recycleries / ressourceries).



POUR ALLER PLUS LOIN

www.larenoverie.fr

85 Av. de la Libération, 01500 Ambérieu-en-Bugey



L'ENVIRONNEMENT, LA GEMAPI ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. Le développement durable : PCAET et qualité de l'air

- Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CCPA a été approuvé fin 2020.

Le PCAET est un outil de planification territoriale de transition énergétique et écologique obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Stratégique et opérationnel, il vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. Afin d'atteindre ces objectifs, le PCAET comprend un panel d'actions déclinées au sein de 5 axes stratégiques :

- Mobilité durable
- Rénovation énergétique
- Économie circulaire
- Énergie locale
- Adaptation au changement climatique et protection de l'environnement

- Qualité de l'air

La CCPA adhère à l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes et participe au Comité Territorial Ain-Rhône-Isère. Atmo Auvergne-Rhône-Alpes est l'observatoire agréé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air en Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle évalue l'état de la qualité de l'air et sa prévision à partir d'un réseau de station de mesures, de campagnes ponctuelles mais également d'outils de modélisation. Leurs données et recommandations ont permis d'alimenter le PCAET.

 POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTEZ LE SITE www.atmo-auvergnerrhonealpes.fr

↓ La confluence
Ain - Rhône



Mobilité durable



Rénovation et efficacité énergétique



Énergie locale
(énergies renouvelables)



Économie circulaire
(production et consommation responsable)



Adaptation au changement climatique
et préservation de l'environnement

→ « Watty à l'école » - www.watty.fr

C'est le seul programme de sensibilisation à la transition écologique destiné aux enfants du primaire, labellisé par le ministère de la Transition écologique dans le cadre du dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). Créé par Eco CO2, Watty à l'école représente depuis 2013, 249419 sensibilisations d'élèves de métropole et d'Outre mer au sein de 10 820 classes et 2 725 écoles. Sur le territoire, la CCPA finance plusieurs classes depuis 2019. Pour l'année 2021, c'est ainsi 825 élèves qui ont été sensibilisés à la transition écologique au travers d'animations adaptées à chaque niveau (38 classes).



→ Les écoles de la Plaine de l'Ain championnes des économies d'énergie

Dans les écoles Charmettes et Jean Jaures à Ambérieu-en-Bugey, les élèves ont gagné le grand prix régional du concours Watty sur la transition écologique.

Les classes de CE2 et CM2 de l'école des Charmettes à Lagnieu, et un élève de CE1 à l'école Jean Jaurès viennent de recevoir le grand prix régional pour le concours de production artistique inter-école Watty. Sur le thème de « Consommer mieux et moins », ils ont laissé libre cours à leurs émotions à la suite des ateliers de sensibilisation sur la transition écologique animés dans le cadre du programme Watty de l'entreprise Eco CO₂. Ce projet pédagogique apprend aux enfants les enjeux de la transition écologique et à les rendre acteurs d'une gestion durable des ressources au sein de leur école et de leur famille.

« Cette année les organisateurs du concours Watty ont reçu 899 réalisations sur toute la France. Nous sommes donc particulièrement ravis que nos élèves aient reçu ce prix pour la deuxième année consécutive ! » déclare Paul Vernay, élu communautaire délégué au Plan Climat Air Energie Territorial. Une cérémonie de remise du prix a été organisée pour remettre leurs lots aux écoliers.



↑ Dispositif Watty à l'école

2. Le Marathon de la biodiversité

Lauréate de l'appel à projet Biodiversité de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la CCPA a inauguré, le 12 mars 2021, son Marathon de la Biodiversité. L'objectif est ambitieux : créer ou restaurer 42 km de haies et 42 mares en 3 ans ! Mais les bénéfices nombreux : maintien et développement de la biodiversité ; continuités écologiques ; effet brise vent ; séquestration carbone, rétention des sols et réduction de leur assèchement, valorisation paysagère etc.

Afin d'atteindre les objectifs du Marathon de la Biodiversité, la CCPA est accompagnée par quatre associations (Conservatoire des Espaces Naturels, France Nature Environnement, Ligue de Protection des Oiseaux, Mission Haies) qui accompagnent les communes, exploitants agricoles et particuliers volontaires dans la construction et la réalisation de leurs projets de haies ou de mares.

Au terme de cette première année, le potentiel de projets validés représente la mi-parcours du marathon et les 5,5 premiers km de haie ont été plantés. Engagé jusqu'en 2024, les candidatures sont toujours ouvertes pour bénéficier de l'accompagnement et de la prise en charge à 100 % du coût des travaux de plantation des haies ou de restauration / création de mares par l'Agence de l'Eau RMC et la CCPA.



i RENSEIGNEMENTS ET CANDIDATURE À marathon-biodiversite@cc-plainedelain.fr

↑ Plantation et chantier participatif du marathon de la biodiversité

↑ Panneaux d'information des projets marathon

3. La GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations)

Une nouvelle compétence d'intérêt général

Depuis, le 1^{er} janvier 2018, les intercommunalités ont obligatoirement en charge la GEMAPI.

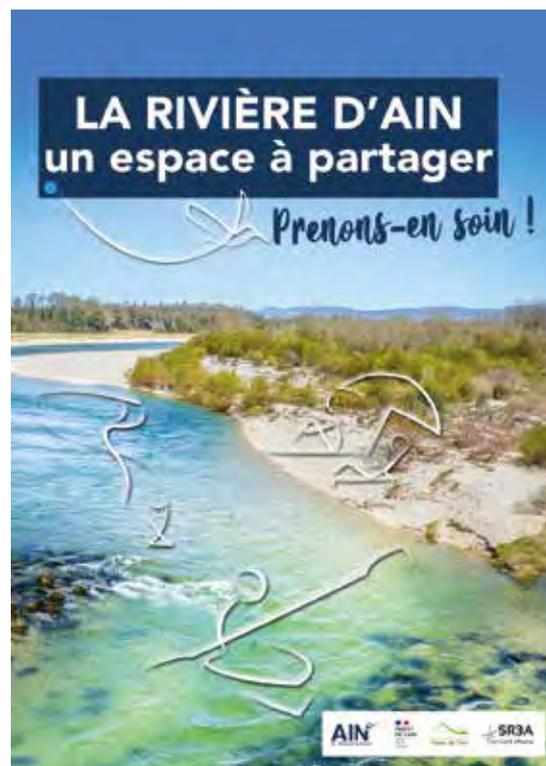
Avec 6 autres communautés de communes et d'agglomération, la CCPA a choisi de déléguer cette compétence, pour le bassin versant de la rivière d'Ain et la rive droite du Rhône, au syndicat mixte : le SR3A (Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et ses Affluents) basé à Ambérieu-en-Bugey. Le Conseil communautaire a également validé la création d'une taxe additionnelle dite Gemapi, comme le prévoit la Loi. Elle finance ainsi les études, l'exécution et l'exploitation de tous les travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général sur le territoire de la CCPA : l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, la défense contre les inondations, la protection et la restauration de sites, d'écosystèmes aquatiques et de zones humides.

i POUR ALLER PLUS LOIN, CONSULTER LE SITE DU SR3A www.ain-aval.fr

4. L'environnement, les espaces naturels et les paysages

- La surveillance des berges de l'Ain

En 2021, un nouveau dispositif renforcé de surveillance des berges a été mis en place avec une patrouille de 3 réservistes de la gendarmerie les vendredis, samedis et dimanche de 14h à 22h. Cette surveillance renforcée vise à prévenir les incivilités, les attitudes dangereuses (plongeon depuis les ponts) mais également à apporter de la pédagogie sur l'interdiction des feux et barbecues au bord de l'Ain. En complément, une politique de restriction des stationnements a été menée à proximité des voiries pour limiter les risques d'accident. Enfin un nettoyage renforcé aux abords des ponts et un renforcement de la collecte des déchets a permis de collecter près de 30 tonnes de déchets.



- L'enlèvement des épaves

Une convention tripartite engageant le Conseil départemental, la Communauté de communes et le GIE «EPAV'SERVICE» pour l'organisation et le financement de l'évacuation et de la destruction des épaves automobiles.

En 2021, 94 véhicules ont été évacués.



© Jérôme Chabanne

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET L'EMPLOI

→ Un territoire très dynamique

Le territoire de la Plaine de l'Ain bénéficie d'une forte dynamique économique eu égard à sa situation géographique privilégiée.

La CCPA accueille au sein de ses zones d'activités économiques de nombreux «grands comptes» mais bénéficie également d'un tissu dense de TPE/PME. Des filières d'excellence sont présentes sur le territoire (textile technique et fonctionnel, chimie et environnement, mécanique...).

Le secteur industriel constitue une activité structurante de l'économie du territoire (1/3 des emplois).

L'emploi est fortement polarisé sur Saint-Vulbas de part la présence du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (8000 emplois tous types de contrats confondus fin 2020), et de la centrale du Bugey.

La ville d'Ambérieu-en-Bugey, 3^{ème} ville du département, reste cependant la commune qui compte le plus d'emplois, participant aux fonctions urbaines du territoire et à son rayonnement.

Le niveau de qualification de la population active locale correspond majoritairement à des fonctions d'exécution. Cependant, les professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles croissent plus rapidement qu'ailleurs en raison de l'augmentation des entreprises et projets innovants.

1. Aménagement



→ Les Zones d'activités économiques

Depuis le 1^{er} janvier 2017 et le transfert des ZAE communales, la CCPA dispose de 33 ZAE réparties sur l'ensemble du territoire pour une surface de 350 ha. En 2021, la commercialisation des zones d'activités économiques de Bachas à Lagnieu et des Granges à Meximieux s'est poursuivie. Celle des Piques à Ambronay a débuté. Ainsi 9 ventes ont été signées au cours de l'année (vente d'un bâtiment industriel et de huit terrains à bâtir), pour une recette totale de plus de 1,7 Million d'euros HT.

→ Prise en compte de l'environnement, des paysages et de la biodiversité dans l'aménagement des zones d'activités

La prise en compte de l'environnement est aussi présente par le soin apporté à la qualité paysagère des zones, qui est un atout pour favoriser l'accueil d'entreprises en les rendant plus attractives, et un moyen de conserver des espaces verts nombreux et continus. Le règlement des zones impose également un minima d'espaces verts par lot, afin d'infiltrer les eaux pluviales.



33
ZAE



Ventes 2021 :

8
lots



11 313 m²
351 748 €

- L'actualité 2021 des ZAE ZAE en Beauvoir (Château Gaillard)

La CCPA a signé en 2021 la vente d'un bâtiment industriel de 2024m² situé sur une parcelle de 5168m², ainsi que la parcelle voisine d'une superficie de 1700m², au profit de la société OMELCOM.

Le bâtiment achevé en 2016, était loué à la dite entreprise depuis cette date.

La vente s'est conclue pour un montant total de 1 435 000 euros TTC.



ZAE des Granges (Meximieux)

• Commercialisation

Le lot 9bis d'une superficie de 1806 m² a été cédé pour un montant de 72 240 euros HT, en vue d'accueillir sur la zone une entreprise spécialisée dans la vente en ligne d'équipements de protection individuelle,.

ZAE du Bachas (Lagnieu)

• Commercialisation

La commercialisation de la zone du Bachas touche à sa fin puisque cinq nouveaux lots ont été commercialisés au cours de l'année.

La cession des lots 4, 6, 13, 16 et 17, d'une superficie totale de 7152 m², ont permis l'installation ou le développement des entreprises Diffelec (électricité générale), Arketypes (architecture, construction, rénovation), Cerame carrelage (carreleur), Nicolas Peinture (revêtement sol et mur) et Orakci (façadier). Le montant total des ventes s'élève à 207 408 euros HT.

ZAE des Piques (Ambronnay)

• Commercialisation

Un foncier (hors permis d'aménager) de 655m² a été vendu pour un montant de 26 200 euros HT, en vue d'accueillir une micro-crèche, qui viendra compléter l'offre de service de la zone et de la commune.

Installation de panneaux d'entrée en ZAE



- Parc Industriel de la Plaine de l'Ain

Plus grand parc industriel d'Auvergne Rhône-Alpes, le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) offre aux entreprises des solutions foncières et immobilières sur près de 1000 ha. 2021 est une activité de rebond pour le Syndicat Mixte du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain, après une année 2020 fortement marquée par la COVID-19. En 2021, le SMPIPA a aménagé un espace de coworking au sein du PATAGONIA, son dernier programme immobilier. Destiné aux télétravailleurs, indépendants et nomades, il offre une quarantaine de places de travail.

Le PIPA en 2021, c'est....

- 6 593 CDI
- 8 265 emplois au total
- 188 entreprises
- 4 ventes représentant 3.2 ha
- 14 nouvelles entreprises
- 11 départs d'entreprises
- 15 salariés au SM PIPA
- 4 nouvelles entreprises à la Pépinière



ZAE en Point Bœuf (Ambérieu-en-Bugey)



Des travaux de réfection de voirie et des accotements ont été engagés sur la ZAE. Cette zone, qui accueille un public de plus en plus varié, a été entièrement reprise. Voirie, espaces verts et trottoirs ont été créés, ainsi que quelques places de parking VL et PL pour l'ensemble des entreprises de la ZA.

En concertation avec la commune, un sens unique de circulation a été mis en place, limitant ainsi la sortie sur la départemental RD1075, considéré comme dangereuse sous sa forme précédente.

i POUR ALLER PLUS LOIN : www.plainedelain.fr

- Immobilier à vocation économique

Bâtiment locatif immobilier

Au 31 décembre 2021, la CCPA est propriétaire de 5 bâtiments loués à 4 entreprises.

Commune	ZAE	Locataire
Château Gaillard	La Laya	TNT express
Saint-Rambert-en-Bugey	Moulin à Papier	BCM Bâtiment 1
		BCM Bâtiment 2
		TSM
Lagnieu	Blossieu	Lagnimmo

2. Accompagnement de projets de développement économique

- Projet de centrales solaires



Après huit mois de chantier, le parc photovoltaïque situé à l'entrée nord de Lagnieu à côté de la déchèterie a été mis en service mi-2021. Il remplace une carrière de granulat en friche sur une surface de près de quatre hectares.

Les 8 200 panneaux fabriqués par Photowatt, entreprise berjallienne, devraient produire 2,9 MW crête et permettre de couvrir les besoins en électricité de près de 700 foyers (hors chauffage).

Cette centrale photovoltaïque, qui s'inscrit dans le plan Climat Air-énergie Territorial de la CCPA, a été réalisée en respectant des contraintes environnementales très particulières alors que la carrière était devenue le réceptacle de plantes invasives que sont l'ambrosie et la renouée du Japon.

Au sud du site, la découverte d'origan a dévoilé un écosystème exceptionnel qu'il a été décidé de préserver. Cette zone est donc dorénavant protégée et devrait notamment permettre à la chenille de l'azurée de se développer. La globalité du site a été réensemencée d'origan également.

Le deuxième projet de centrale solaire sur le site de l'ancienne décharge de Sainte Julie est toujours à l'étude. Un bail emphytéotique devrait être signé entre la CCPA et la Société Centrales photovoltaïques PS5 en janvier 2022.





- Transpolis, une activité encore soutenue et en piste pour le développement des nouveaux services d'homologation

Transpolis, ville-laboratoire à taille réelle unique en Europe, à l'emplacement de l'ancien camp militaire des Fromentaux situé sur les communes de Leyment, de Chazey-sur-Ain et de Saint-Maurice-de-Rémens a lancé ses premiers essais avec des navettes autonomes en septembre 2019. Cet outillage, réalisé en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, reconstitue « une ville du futur » pour tester toutes les nouvelles solutions de transports urbains. Il propose également des pistes d'essais pour des véhicules de toutes natures afin d'améliorer leur comportement routier. La sécurité reste au cœur de l'offre Transpolis qui propose, à une clientèle majoritairement internationale, des prestations pour la sécurité des infrastructures, la sécurité des véhicules et la sécurité des passagers.

Après une belle année 2020, l'activité de Transpolis est restée très soutenue en 2021 puisque le chiffre d'affaires a doublé en 2 ans.

Cette année, Transpolis aura accueilli des expérimentations de navettes autonomes dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME EVRA (Expérimentation du véhicule routier autonome).

La structuration des activités de Transpolis sera permise par de nouveaux services d'homologation prévues en 2022.

i POUR ALLER PLUS LOIN: www.transpolis.fr
POUR EN VOIR PLUS :
<https://youtu.be/yiklMNNdiQ>

- En face, ACMUTEP sur le reste du Camp des Fromentaux

La CCPA a pour objectif de lancer à côté de TRANSPOLIS et toujours sur l'ancien camp militaire des Fromentaux (Saint-Maurice-de-Rémens), un projet complémentaire : un campus d'entreprises dédié notamment aux mutations de l'espace public (ACMUTEP) et à la mobilité. Il s'agit en particulier d'accompagner Transpolis par une offre d'accueil des entreprises liées à son activité et plus généralement aux problématiques de la ville et de la mobilité.

Pour porter cette offre et ce projet, la Communauté de communes a créé en mai 2019 une Société d'Économie Mixte Locale, Plaine de l'Ain Développement, qui a vocation à piloter les projets d'urbanisation du site des Fromentaux.

La SEM Plaine de l'Ain Développement et la CCPA ont en 2021 préparé une partie des développements des activités de Transpolis. La SEM, en partenariat avec la SERL, le Groupe Brunet, Vicat et la Caisse des Dépôts, a constitué en 2021 une société de projets destinée à porter le premier investissement immobilier du site : un bâtiment de près de 2000 m² en



avance de phase du projet global en cours de conceptualisation. De son côté, la CCPA s'est engagée dans la réalisation de la future voirie principale du site qui servira, moyennant loyers, aux tests de Transpolis en attendant l'urbanisation du site.

i POUR ALLER PLUS LOIN
www.acmutep.fr/concours-idees-les-bombardes/

3. Services et accompagnement à destination des entreprises

- Les dispositifs d'aides

Aides à l'innovation

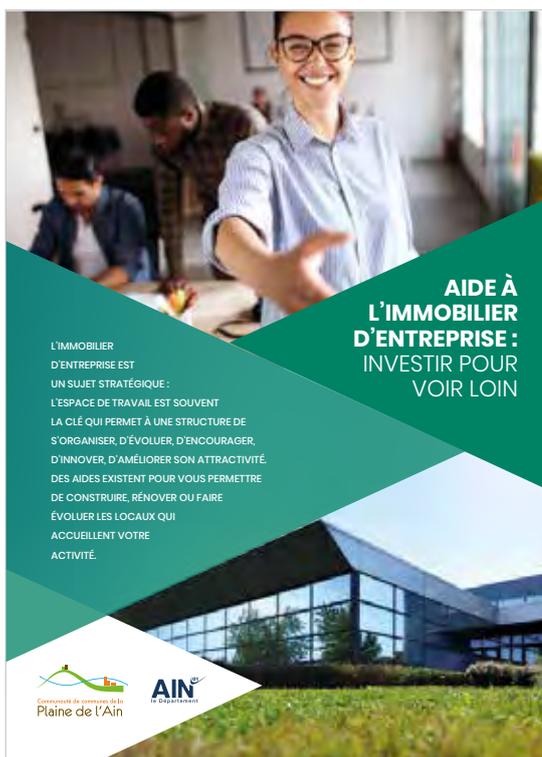
Depuis septembre 2009, la CCPA accompagne ses PME sur la voie de l'innovation dans un partenariat impliquant des étudiants ou des chercheurs. Elle permet à ses entreprises d'accéder « gratuitement » à des laboratoires de réputation internationale ou des écoles disposant de matériels et compétences difficilement accessibles, qui effectuent un travail de recherches ou d'études pour le compte de ces dernières. Les études sont financées par la CCPA à hauteur de 15 000 € HT maximum.

En 2021, la CCPA a financé un projet de recherche et développement réalisé par l'ECAM La Salle pour le compte de l'entreprise JBN EVENTS, intitulé « création et réalisation d'un jeu basé sur la technologie fitlight », pour un montant de 12 000 € TTC.



INNOVATION : PASSEZ À L'ACTION

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE, VOUS AVEZ UNE INNOVATION QUI SOMMEILLE DANS UN CARTON, UN PROJET MIS EN PAUSE FAUTE DE TEMPS OU DE MOYENS, LA CCPA VOUS ACCOMPAGNE DANS SA RÉALISATION EN VOUS CONNECTANT À DES COMPÉTENCES ISSUES D'ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE.



AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE : INVESTIR POUR VOIR LOIN

L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE EST UN SUJET STRATÉGIQUE : L'ESPACE DE TRAVAIL EST SOUVENT LA CLÉ QUI PERMET À UNE STRUCTURE DE S'ORGANISER, D'ÉVOLUER, D'ENCOURAGER, D'INNOVER, D'AMÉLIORER SON ATTRACTIVITÉ. DES AIDES EXISTENT POUR VOUS PERMETTRE DE CONSTRUIRE, RÉNOVER OU FAIRE ÉVOLUER LES LOCAUX QUI ACCUEILLENT VOTRE ACTIVITÉ.



Aide à l'immobilier d'entreprises

En 2017, la CCPA a mis en place un dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprises destiné à soutenir l'installation et le développement des entreprises sur son territoire, dont l'octroi a été délégué par convention au Département de l'Ain. L'aide est destinée aux PME dont l'activité se situe dans les domaines suivants :

- Bois, ameublement
- Plasturgie et matériaux composites
- Métaux, mécanique et métallurgie
- Aéronautique, frigorifique et thermique
- Équipements électriques, électroniques, automatisés
- Industrie agroalimentaire
- Environnement, recyclage
- Numérique, robotique.

En 2021, deux entreprises ont été accompagnées par la CCPA : Avenir Bois charpente et la Laiterie de la Côtère pour un montant total de subvention versée par le Département de 112 277 euros.

Aide aux entreprises du commerce, de l'artisanat avec point de vente

En 2018, la CCPA a mis en place en lien avec la Région, un dispositif d'aide au développement des commerçants et artisans avec point de vente. Ce dispositif a pour objectif de dynamiser le tissu existant en favorisant le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services des centres villes et centres bourgs par une subvention directe des dépenses d'investissement liées à l'installation, au développement ou à la rénovation des points de vente accessibles au public. L'aide régionale (de 20 %, plafonnée à 10 000 €) doit être cumulée avec un cofinancement de la CCPA fixée à 10 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 50 000 €. Les aides sont accordées sur décision du Président, après examen et accord préalable de la commission développement économique et emplois.

Le nombre de dossiers validés en 2021 est en forte augmentation. Cette hausse est en partie liée aux impacts de la crise sanitaire (les commerçants ayant « profité » des périodes de fermeture pour engager des travaux), mais également à l'effort de communication réalisée autour du dispositif d'aide.

Ainsi cette année, 20 entreprises ont été soutenues par la CCPA pour un montant total de subventions accordées de 72 971 euros.



- Services aux entreprises Maison des entreprises, Tiers-lieux : coworking, fab lab, living lab

Le LAB est un lieu innovant et convivial qui permet de découvrir, expérimenter, rencontrer, collaborer et agir. Il propose un espace de coworking (lieu de travail partagé), un fablab (lieu de prototypage et maquettage), un livinglab (pour inventer et tester des services, des produits ou de nouveaux usages)...

La gestion de cet outil avait été confié par la CCPA, depuis sa création, à l'association LAB01 par voie de délégation de service public.

Le contexte économique et social ayant évolué, il convenait également de faire évoluer le mode de gestion et d'appréhender l'animation de cet espace sous l'angle de la promotion des usages numériques. A ce titre, a été signée en 2021 entre la CCPA et l'association LAB01 une convention pluriannuelle d'objectifs.



Création/développement d'entreprises

- Renouvellement de partenariats permettant de soutenir la création ou le développement d'entreprises et d'emplois (plateforme d'initiative IPAC, Ain val de Saône entreprendre, Adie, la coopérative d'activité «la batisse»...).
- Accompagnement des entreprises dans la recherche de foncier ou de bâtiment et dans la recherche de financements.

4. Emploi-formation

→ Grand Carénage de la centrale du Bugey

Le Grand Carénage est le programme industriel du parc nucléaire existant en France. Il vise à permettre la prolongation de la durée de fonctionnement des unités de production après 40 ans. Au cours de la période 2014-2025, EDF investira 2,1 milliards sur le site de Bugey.

Afin de répondre aux enjeux du programme industriel de la centrale du Bugey et par volonté commune de favoriser l'accès des entreprises locales aux marchés associés au Grand Carénage, une instance de concertation (co pilotée par la Centrale du Bugey et l'État) a été mis en place avec la création de deux groupes de travail :

- **Groupe 1** : Emploi-formation (piloté par la DIRECCTE).
- **Groupe 2** : Accueil et accompagnement des entreprises (piloté par la CCPA).

→ Mardis de l'emploi

Le territoire a un des taux de chômage les plus bas de France. Afin de faciliter l'accès à l'emploi, des job datings ont été organisés au plus près des habitants. Expérimentés sur la fin 2021, les «mardis de l'emploi» se sont déroulés dans 8 communes. 336 personnes ont participé et 70 d'entre elles sont reparties avec un emploi, dont 35 en CDI.

↓ Les mardis de l'emploi

→ Le dispositif «rebondir»

Rebondir est un dispositif expérimental qui s'adresse aux jeunes entre le niveau Bac et Bac+5. La crise sanitaire, les cours en distanciels et Parcoursup ont renforcé les difficultés. Le but est de pouvoir accompagner des jeunes avec des problématiques d'orientation, de ré-orientation, de difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi malgré leur diplôme. L'accompagnement est adapté aux attentes et capacité de ce public. Le projet est animé à la Mission locale Jeunes. Sur 2021, ce sont 40 jeunes qui ont été suivis avec plus de 90 % de solutions trouvées !

Mission Locale
Bugey - Plaine de l'Ain

REBONDIR
DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT

La mission locale propose un accompagnement pour les POST-BAC, en manque d'idées sur leur avenir professionnel.

- Trouver un nouveau projet professionnel
- Faire des rencontres, retrouver confiance, éviter l'isolement
- Rencontrer des entreprises avec divers métiers
- Trouver un parrain issu du monde professionnel
- Se renseigner sur les métiers et entreprises qui recrutent
- Trouver des solutions aux difficultés du quotidien (logement, santé...)

SOYEZ SOUTENU ET CONSEILLÉ PAR DES PROFESSIONNELS DE L'ACCOMPAGNEMENT

CONTACTEZ-NOUS

✉ contact@mjbpa.fr | ☎ 04 74 34 61 22



5. Agriculture



– Point de vente collectif agricole

Le Bocal accueille depuis le mois de juin ses clients. L'ouverture du magasin, après plusieurs années de projet, et quelques mois d'aménagement, connaît un véritable succès pour son lancement. Sa bonne situation le rend visible, et accessible. Les agriculteurs membres du groupement sont satisfaits du démarrage de leur activité sur ce nouveau site.

Le point de vente est associé à un point d'accueil touristique qui a lui aussi connu sa première ouverture, et un très bon été, accueillant touristes et locaux avides de découvrir le Bugey.

– Réserves foncières

La CCPA a renouvelé sa convention avec la SAFER. Elle favorise les échanges et les relations sur l'ensemble des questions foncières relatives au milieu agricole, nombreux sur le territoire de la Plaine de l'Ain. Par ce dispositif, la collectivité et la SAFER s'engagent à faciliter la communication le plus en amont possible des possibilités de vente de terres agricoles et naturelles. Cette convention permet d'accéder à ces informations en lien avec les orientations de la CCPA en matière d'accompagnement des activités agricoles et de préservation des espaces, de compensations environnementales, de mobilité et de projets d'aménagement (établissement de réserves foncières).

→ Le Bocal :
point de vente
collectif



© Amandine Bertrand

LA PROMOTION DU TOURISME

1. Office de tourisme communautaire

L'Office de Tourisme, géré sous forme d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) comprend désormais deux Bureaux d'Information Touristique (BIT).

Des accueils délocalisés « Hors les Murs » sont aussi proposés à l'occasion de manifestations d'envergure.

L'année 2021, entre confinement et accès réduits, a vu se confirmer la présence de « locaux ». Le tourisme de proximité, s'il n'a pas remplacé la clientèle internationale, a permis de maintenir une activité touristique honorable. A l'échelle nationale, 90 % des visiteurs accueillis dans les Offices de Tourisme étaient des Français et principalement venant des départements limitrophes. Par conséquent, la durée des séjours est réduite.

En 2021, les nuitées touristiques (pour la CCPA) ont baissé de 12 % par rapport à 2019.

A titre de comparaison, sur l'ensemble de l'année 2021, les recettes du tourisme international atteignent 35 Md€ en France, un chiffre qui accuse encore un retard de 38,3% par rapport à 2019 (pour rappel : 56,7 Md€) mais un rebond par rapport aux 28,5 Md€ de l'exercice 2020.

2. Projets d'aménagement touristique

La CCPA porte et accompagne plusieurs projets ambitieux à vocation touristique.

– Poursuite de l'étude sur le plan de gestion et de valorisation « ENS Vallée de l'Albarine », en lien avec le projet Verticales

Le site étant labellisé Espace Naturel Sensible (ENS) par le Département, un plan de gestion et de valorisation a été établi avec l'appui de Mosaïque environnement et de Géoscop. Il a été finalisé en janvier 2020. Dans la continuité, la pre-



← Le bureau
d'information de
Saint-Sorlin



Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain

Siège administratif : 143 rue du château - 01150 Chazey-sur-Ain

Bureau d'Information Touristique (BIT) :

BIT de Saint-Sorlin-en-Bugey

33 rue du Port Rond-point - 01150 Saint-Sorlin-en-Bugey

BIT de Pérouges

Route de la cité - 01800 Pérouges

Tél. 09 67 12 70 84

e-mail : bienvenue@perouges-bugey.com

www.perouges-bugey-tourisme.com

mière phase du projet Verticales sur la commune de Torcieu a fait l'objet d'un travail complémentaire avec Géoscop pour définir les contenus du projet et affiner les besoins fonciers.

En 2020, la CCPA s'est également portée acquéreur d'une maison au cœur du village de Chaley afin de travailler sur une maison des guides et de services pour les touristes comme la population, une étude va être lancée pour programmer l'aménagement du bâtiment et organiser les pratiques de pleine nature.

→ Eurovéloroute ViaRhôna



La CCPA compte environ 8 km de l'itinéraire ViaRhôna (EV17) sur son territoire, entre Villebois et Saint-Sorlin-en-Bugey. L'écocompteur installé à Sault-Brénaz a comptabilisé plus de 7101 cyclistes en 2021, soit mieux qu'en 2019, avec pourtant deux phases de confinement et un bug matériel en décembre.

Les travaux de la boucle secondaire ViaRhôna, avec un tronçon de 9km de Villebois à Briord, ont débuté.

La CCPA participe au collectif ViaRhôna entre Lyon et Genève, qui est coordonné par la CC Balcons du Dauphiné.

→ Pôle touristique de Pérouges

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de Pérouges a été créé en septembre 2021. Il est composé de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, la Commune de Pérouges, la Commune de Meximieux, le Département de l'Ain, l'Office de Tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, l'agence de développement touristique du département de l'Ain « Aintourisme », l'association « Pérouges, Patrimoines, Animation » et le « Comité de défense et de conservation du Vieux Pérouges ».

Espace de dialogue, de partenariat et de coordination, il a pour mission de concevoir un plan pluriennel d'actions intitulé « Pérouges 2030 ».



→ Schémas communautaires de la randonnée et des sites naturels et touristiques

À la suite de l'approbation du schéma communautaire, le travail de définition des conventions s'est poursuivi ainsi que le déploiement du balisage et des poteaux directionnels et des panneaux de départ.

La randonnée dans la Plaine de l'Ain, c'est :



669 km

de sentiers
de randonnée

3

types
de randonnée
pédestre, équestre
et VTT

5

grands
itinéraires

GR59, GRP de Lhuis
à Izieu, GRP du Beaujo-
lais au Bugey, Chemin
d'Assise, St Jacques de
Compostelle

→ Stratégie numérique touristique et plan d'actions

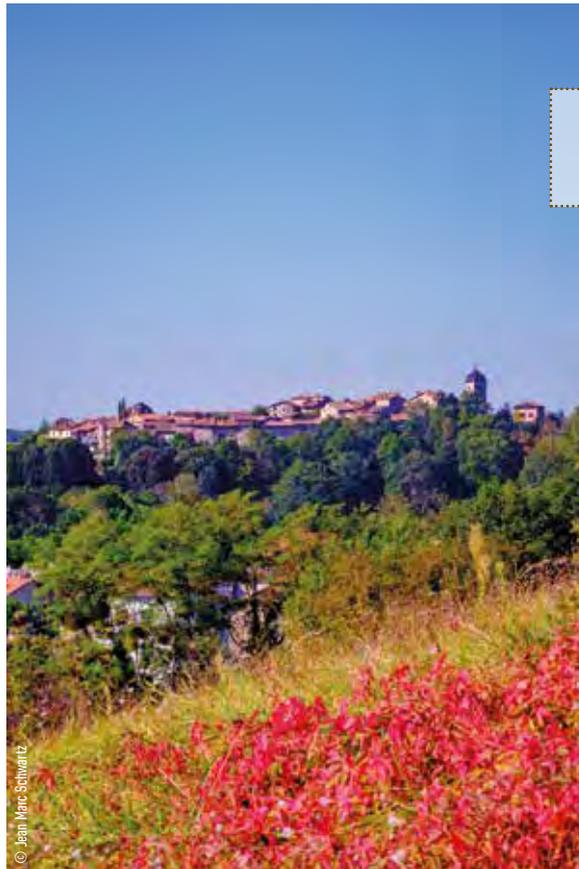
Un film sur le thème du patrimoine a été réalisé en 2021 avec le concours du personnel de l'Office de Tourisme pour jouer les rôles de figurants. Le tournage d'une série sur les activités de loisirs est en cours.

→ Concession pour le projet touristique de la Maison du Petit Prince

En partenariat avec la Succession Saint Exupéry-D'Agay, la CCPA et la commune de Saint-Maurice-de-Rémens avaient lancé une procédure de recrutement d'un concessionnaire pour la réalisation et l'exploitation du projet touristique et culturel du Château du Petit Prince.

La CCPA a renoncé à cette procédure au profit de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui a racheté le parc et le château en février 2020. Notre collectivité accompagne désormais la Région pour l'implantation d'un projet très ambitieux qui devrait ouvrir ses portes à l'horizon 2025. Dans l'attente, le Château a déjà fait l'objet d'améliorations et participe aux animations de la « Région des lumières ».

La CCPA participe à l'orientation et à la structuration du projet. Elle a une action spécifique sur les conditions d'accès au site.



© Jean-Marc Schwabert

← La cité médiévale de Pérouges



© Didier Jungers

← La Maison du Petit Prince

3. L'appel à projets « développement touristique »

Un dispositif d'aides annuel au profit des associations à vocation touristique a été créé.

4. La Taxe de séjour touristique

En 2021, 113 520 € ont été collectés auprès des touristes résidents à titre onéreux dans l'un des hébergements du territoire communautaire. 10 % sont reversés au Conseil Départemental de l'Ain au titre de la Taxe Additionnelle, soit 11352 €.

Notons que près de 65 % de la taxe de séjour est collectée par les hébergeurs locaux (pour un montant de 71855 €) et 35 % est prélevée par les centrales de réservation (soit 39 989 €).

Le montant de taxe de séjour est reversé intégralement à l'office de tourisme communautaire Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, car il a un statut d'Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC).



POUR EN SAVOIR PLUS

www.cc-plainedelain.fr

RUBRIQUE TOURISME > TAXE DE SÉJOUR



LES ACTIONS DE PROXIMITÉ ET LA VIE LOCALE

1. Les seniors – le service du CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC a pour missions :

- l'accueil et l'information du public,
- l'accompagnement des personnes à partir de 60 ans, des personnes handicapées à partir de 50 ans et leur entourage dans la recherche d'information sur la prise en charge au quotidien,
- la coordination et animation gérontologique,
- l'observation du vieillissement.

Entre période de confinement et restrictions sanitaires, le service s'est adapté afin de continuer à apporter à accompagner les seniors et les personnes en situation d'handicap.

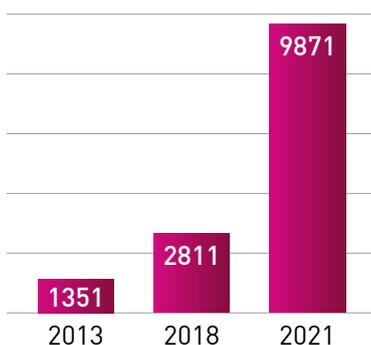
En 2021, le CLIC a accompagné 1 130 personnes.

 **POUR ALLER PLUS LOIN**
www.clic-plainedelain.fr

- Quelques chiffres

Outre l'accroissement du nombre de personnes accompagnées, il est à noter que les situations se sont fortement dégradées. En 2013, une personne nécessitait 3 à 4 entretiens. À ce jour, l'accompagnement d'une personne demande 8 à 9 entretiens.

Nombre d'entretiens





Une équipe
composée d'une responsable / coordinatrice de service, une assistante de coordination et une assistante d'accueil.



Visite à domicile
sur rendez-vous
+
Permanences sur RDV à : Meximieux / Lagnieu / Serrières-de-Briord / St-Rambert-en-Bugey



Un service gratuit



Accueil du public
sur rendez-vous



Bureaux du CLIC :
46 rue Noblemaire,
01500 Ambérieu-en-Bugey
Tél. 04 74 46 19 04

Vous avez 60 ans et plus ?

Service public gratuit

Le CLIC vous renseigne et vous accompagne dans vos démarches.

Le Centre Local d'Informations et de Coordination Gérontologique
Accueille,
Informe,
Ecoute...

AIN CLIC 46, rue Gustave Noblemaire
01500 Ambérieu en Bugey
04.74.46.19.04 www.clic-plainedelain.fr

Ne pas jeter sur la voie publique. Imprimé en 1000 exemplaires. Imprimerie Illico Textos à Ambérieu en Bugey.



© Daniel Gillet

↑ Maison d'accueil de jour de Meximieux

3 sites un seul numéro :
 Tél. 04 74 40 33 05
 email : accueildejour@ehpad-lagnieu.fr

Maison d'accueil de Lagnieu
 Rue Henri Dunant - 01150 Lagnieu

Maison d'accueil d'Amberieu-en-Bugey
 13, rue de la commune 1871
 01500 Ambérieu-en-Bugey

Maison d'accueil de Meximieux
 10, rue du Guichardet - 01800 Meximieux

2. Le soutien aux accueils de jour Alzheimer et maladies apparentés : ouverture du 3^{ème} site à Meximieux

L'ouverture d'une troisième Maison d'accueil de jour est l'opportunité de recevoir de nouveaux bénéficiaires sur le territoire de la Plaine de l'Ain.

La Maison d'accueil de jour de Meximieux est ainsi arrivée en renfort des Maisons d'Ambérieu-en-Bugey et Lagnieu afin d'assurer un lien social avec des personnes en perte d'autonomie. Âgés de plus de 60 ans et souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, les bénéficiaires sont ainsi accueillis à la journée afin de rompre l'isolement et participer à diverses activités. Cet accueil procure en parallèle un moment de répit mais aussi un soutien psychologique aux aidants familiaux qui mettent souvent leur propre vie sociale entre parenthèses pour s'occuper de leur proche.

 **POUR ALLER PLUS LOIN**
www.accueildejourpa.com

3. Maison France Services

France services est un service de proximité à destination de tout public : un accueil de premier niveau, gratuit, inconditionnel et sans rendez-vous qui apporte des réponses générales et/ ou personnalisées sous couvert du secret professionnel. En un même lieu, un agent accueille, oriente et aide dans les démarches administratives en lien ou non avec les organismes partenaires (MSA, CAF, Pôle-emploi, CPAM, CRASAT, DGFIP, La Poste, les ministères de l'Intérieur et de la Justice). Les structures sont également en partenariat avec le département (assistante du service social), les conseillers RSA du territoire, la Mission Locale et les mairies des communes du secteur.

Sur ces sites, deux agents guident et mettent à disposition le matériel nécessaire aux personnes qui ne disposent pas toujours des outils numériques afin d'accéder à leurs droits ou qui ne connaissent pas les démarches à suivre pour les obtenir. Les habitants sont de cette manière acteurs de leur parcours en réalisant eux-mêmes les demandes tout en étant soutenus par les agents.

Les deux structures disposent d'ordinateurs en libre-service, d'un accès Wifi ainsi que d'une imprimante/scanner/photocopieuse : l'utilisateur peut être en autonomie ou accompagné. Une permanence délocalisée a été mise en place à la mairie de Tenay, les vendredis matin.

Chiffres pour les deux structures cumulées :

6 262
contacts en 2021

Soit 1980 contacts de plus qu'en 2020

➔ **Types de demande**

- Libre-service : 5 %**
- Accompagnement : 95 % :**
 - Accueil / information : 10 %
 - Accompagnement numérique : 49 %
 - Aide à la constitution d'un dossier : 18 %
 - Mise en relation avec un partenaire : 19 %



➔ **France Services Agora**
 5 rue Berthelot, 01500 Ambérieu-en-Bugey
 Tél. 09 70 21 19 25
amberieu@france-services.gouv.fr

➔ **France Services Albarine**
 108, rue du D^r Temporal
 01 230 Saint-Rambert-en-Bugey
 Tél. 06 22 95 90 58
strambert@france-services.gouv.fr

↓ Inauguration de France Services Albarine le 15 janvier 2021



4. Sport : la promotion du sport et le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain

- La promotion du sport

La Communauté de communes soutient, par l'attribution de subventions, les différentes associations et clubs sportifs du territoire, lors de courses pédestres ou lors des tournois réunissant les jeunes ou les tournois handisports. Comme chaque année, la CCPA subventionne aussi les clubs sportifs de haut niveau ou qui comprennent dans leurs licenciés des sportifs de haut niveau. Un soutien est également apporté aux écoles de sport labélisée. Pour la saison 2020/2021, ce sont 25 clubs qui ont été aidés pour enseigner le sport aux enfants dès leur plus jeune âge (20 000 €).

13 clubs sportifs de haut niveau aidés

54 000 € de subventions

16 associations ou clubs sportifs aidés pour leur manifestation

89 578 € de subventions



↑ Trail de Douvres

- Le gymnase communautaire du Lycée de la Plaine de l'Ain

Les travaux du gymnase ont pris fin cette année. Dès février, les lycéens ont pu prendre possession d'une nouvelle salle de sport, ainsi que de la salle d'escalade.

Les clubs partenaires, et notamment le Hand-Ball Club d'Ambérieu-en-Bugey ont eux aussi bénéficié d'un équipement nouveau, bénéficiant d'une acoustique performante et de 160 places de gradins.

La mise à disposition de la salle a pu donner naissance au club Plaine de l'Ain escalade, qui compte pour sa première année presque 200 licenciés.

L'équipement complet, ainsi que le renouvellement d'une partie du matériel sportif, permet d'accueillir aujourd'hui dans de bonnes conditions 5 à 6 classes en simultané, répondant ainsi à la demande formulée 5 ans plus tôt par le lycée.

La première année sera consacrée en partie au suivi du bon fonctionnement du bâtiment et à sa mise en route.

↓ Inauguration du gymnase



↑ Mur d'escalade

- Le gymnase communautaire en chiffres


2 000
élèves

3 328 m²
surface totale
du complexe sportif

 **4,4**
millions d'euros HT
le coût total des travaux

11 m 
hauteur du mur d'escalade



Plaine de l'Ain : terre cycliste

En cette année 2021, le territoire de la Plaine de l'Ain a encore accueilli des événements sportifs phares du département de l'Ain. Des cyclistes de haut niveau ont ainsi déferlé sur nos routes lors de la 1^{ère} étape du Tour du Valromey le samedi 10 Juillet 2021, puis une seconde vague avec des coureurs cyclistes qui se sont affrontés sur la seconde étape du Tour de l'Ain entre Lagnieu et Saint-Vulbas.

Des événements de renom qui offrent au territoire de la CCPA un remarquable rayonnement.



© Amandine Bertrand



5. La jeunesse et l'insertion

→ Subventions aux associations dans le domaine de la jeunesse

- 2 associations – 1 500€ (hors mission locale)
- Mission Locale Jeunes – 93 173 €

→ Subventions aux associations dans le domaine de la solidarité et de l'insertion

- Solidarité et insertion : 7 associations – 51 356 €

→ Aide au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) pour les jeunes de moins de 25 ans résidant dans la Plaine de l'Ain

- Aide de 50 € pour le stage de base
- Aide de 100 € pour le stage de perfectionnement
- BAFA : 8 jeunes – 500€



↑ Festival Sous les étoiles la Place

6. La culture et l'évènementiel

→ Soutien à la culture et à l'évènementiel

En raison des mesures sanitaires qui ont engendrées l'annulation d'un grand nombre d'événements culturels, toutes les subventions prévues au budget 2021 n'ont pu être allouées.

Ainsi seules les subventions aux associations employant du personnel et quelques subventions pour des actions maintenues ont été versées pour un montant total de : 173 000 €.

Par ailleurs, la CCPA a souhaité soutenir les écoles de musique de son territoire en créant une aide proportionnelle aux nombres d'élèves.

Pour l'année 2021/2022, cinq écoles ont bénéficié du soutien équivalent à un montant global de 8 900€.



↑ Printemps de Pérouges

7. Le patrimoine

→ Restauration du Château de Chazey

Les travaux de restauration du château entamés en juillet 2019, ont vu se terminer fin 2020, la phase 1 des travaux sur l'aile Ouest avec la restauration des écuries, la création d'une salle de réunion avec système visio, la création de nouveaux espaces de bureaux et de réunions et la réhabilitation de l'ensemble de la tour du Colombier.



2 988 203€

Hors taxe

↓ Hélicoptage d'une cargouille



Ces travaux mobilisant de nombreux corps d'artisans dont de nombreux compagnons qui mettent en œuvre tous les savoir-faires pour redonner à l'édifice tout son lustre mais en intégrant les fonctionnalités, les commodités et les performances notamment thermiques du XIX^{ème} siècle.

En 2021, les travaux se sont concentrés sur le corps du logis et sur une partie de l'aile historique :

- réhabilitation des espaces de bureaux du R+1,
- création d'espaces de bureaux en R+2 également desservis par un ascenseur pour des questions d'accessibilité,
- rénovation thermique et phonique des menuiseries.

Un gros travail de résorption des désordres structurels dus au temps a également été mené : renforcement de la charpente du donjon, consolidation des échauguettes du donjon et remplacement d'une gargouille. Une réhabilitation globale des enduits, des décors peints et des façades a également été réalisé.

Enfin la cour intérieure a fait peau neuve intégrant également une rampe pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite.

